

13 mars 2023

# CONTRAT DE GESTION INTEGREE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2020-2025

BILAN A MI-PAROURS

Syndicat mixte du bassin de Thau



**Syndicat Mixte  
du Bassin de Thau**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

---

## Préambule

Le Contrat de gestion intégrée et de transition écologique 2020-2025 est le 5<sup>ème</sup> contrat élaboré sur Thau. Le contrat et sa première convention d'application 2021-2022 ont été signés le 23 novembre 2021. Ce contrat a vocation à traduire les documents de planification (SCOT, SAGE, SLGRI...) en un programme d'actions ambitieux qui vise à aménager le territoire au regard de ses impacts sur l'eau et les milieux, à l'échelle du bassin versant de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril.

Le contrat prévoit la réalisation d'un bilan à mi-parcours, au terme de la 1<sup>ère</sup> convention d'application, objet du présent rapport.

---

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Rappel des objectifs du contrat</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Les principaux résultats</b>	<b>4</b>
2.1	Points positifs	4
2.2	Quelques points de vigilance	9
<b>3.</b>	<b>Les difficultés de mise en œuvre</b>	<b>9</b>
3.1	Les retards liés à la crise sanitaire	9
3.2	Conséquences économiques de la crise sanitaire	10
3.3	Mise en cohérence des dispositifs contractuels et financiers	10
<b>4.</b>	<b>Le bilan des réalisations</b>	<b>11</b>
<b>5.</b>	<b>Le bilan financier</b>	<b>11</b>
5.1	Les dépenses à fin 2022	12
5.2	L'engagement financier de l'Agence de l'eau à mi-parcours	12
5.3	Le montant des aides financières accordées sur 2021-2022	13
<b>6.</b>	<b>Conclusions et perspectives</b>	<b>13</b>
	<b>Annexes</b>	<b>15</b>

---

# 1. Rappel des objectifs du contrat

En 2019, le SMBT a engagé une large concertation pour préparer un deuxième contrat de gestion intégrée, dans le sens de la transition écologique (CGITE 2020-2025). Sur le même modèle que le précédent en matière de gouvernance et dans ses ambitions, il réunit une multiplicité d'acteurs autour d'une présidence partagée entre l'Etat et le Syndicat mixte du bassin de Thau.

14 groupes de travail thématiques se sont réunis depuis 2018 pour faire le bilan du précédent contrat et recenser les contributions du territoire en faveur de la transition écologique. Des assises Spéciale Transition écologique en septembre 2019 ont permis de partager la démarche avec les citoyens du territoire.

Le programme d'actions du contrat se décline au sein de 4 grandes orientations, déclinées en 13 objectifs prioritaires :

## **ORIENTATION TRANSVERSALE**

- Volet innovation
- Volet citoyen
- Volet animation / sensibilisation / évaluation

**ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Un aménagement résilient et durable** pour engager le territoire dans la transition écologique

- 1.1. Le renouvellement de l'espace urbain
- 1.2. La gestion des polarités du territoire
- 1.3. La réduction de l'exposition aux risques littoraux et climatiques
- 1.4. La préservation des espaces et des ressources

**ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Une économie littorale globale et innovante** capable de s'adapter aux effets du changement climatique

- 2.1. Le soutien des filières agricoles, conchylicoles et de pêche
- 2.2. L'engagement en faveur de la croissance verte
- 2.3. La promotion de l'économie bleue

**ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Une gestion environnementale équilibrée** pour protéger la biodiversité et les usages

- 3.1. La protection de la lagune et de ses usages
- 3.2. La reconquête des cours d'eau et des zones humides
- 3.3. La préservation de la biodiversité marine, lagunaire et terrestre

---

## 2. Les principaux résultats

Les principaux résultats correspondent à une synthèse des points positifs en termes de réalisation du programme d'actions à fin 2022. Sont également abordés quelques points de vigilance sur des actions non engagées ou qui sont susceptibles de rencontrer des difficultés dans leur mise en œuvre.

### 2.1 Points positifs

#### 2.1.1. En matière de gouvernance et d'animation territoriale

La **plateforme d'innovation BlueThauLab** a été officiellement lancée en novembre 2021. Elle est le résultat d'un processus long engagé depuis 10 ans sur le territoire pour développer des solutions innovantes en matière de gestion environnementale sur l'eau et le littoral. Le territoire s'est ainsi doté d'un living lab au service des acteurs du territoire et de leurs projets, visant à expérimenter des solutions technologiques inédites pour répondre aux défis du changement climatique. Au sein de la plateforme, des entreprises, collectivités, étudiants, scientifiques, universitaires ou simples citoyens « partagent » des idées et des savoir-faire et s'engagent dans des projets collaboratifs. L'objectif est d'expérimenter et valider des solutions sur Thau, en tant que territoire démonstrateur, qui puissent être développés plus largement sur des espaces littoraux contraints.

En 2022, des projets innovants ont été amorcés et/ou accompagnés par la plateforme, notamment un système d'information novateur de gestion de la donnée (appliquée notamment au ROL) basé sur la technologie Fiware, un système d'avertissement localisé sur l'érosion côtière basée sur l'IA avec Rivage protect, le projet FIRCAP avec la société Seacure qui recycle des déchets coquillés...

Pour rappel, le BlueThauLab est un des dispositifs centraux du projet Littoral+, porté par la région Occitanie, retenu et labellisé par le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3).

La construction d'un **réseau de citoyens engagés dans la transition écologique** est un des objectifs transversaux souhaité dans les contrats de transition écologique. Dans le CGITE, ce volet a été construit autour de 3 actions principalement : l'organisation d'évènements citoyens, la construction d'un réseau d'acteurs et le développement d'une plateforme d'initiatives citoyennes. La construction du **réseau citoyen** a démarré début 2021 avec l'AAP « Eau et participation citoyenne » de l'Agence de l'eau RMC. Le SMBT a été lauréat de cet appel à projets et a commencé à solliciter ou à être sollicité par les communes sur les 4 thèmes inscrits dans la candidature : la désimperméabilisation et nature en ville, les économies d'eau, la préservation des cours d'eau et la limitation de l'usage des phytosanitaires. Plus d'une dizaine de démarches citoyennes se sont engagées, soit sur la base de groupes déjà constitués (Conseil citoyen de Marseillan, Conseil de développement, Conseil municipal des jeunes de Frontignan), soit en formant progressivement des groupes au fil du projet et des actions.

A titre d'exemples, un groupe d'ambassadeurs de l'eau s'est constitué, avec pour origine le stand d'animation du SMBT lors du Festival de Thau de juillet 2021 ; le service enfance jeunesse de Balaruc le Vieux a sollicité le SMBT pour accompagner les jeunes et dès 2021 ils ont choisi la désimperméabilisation et l'aménagement d'un bassin de rétention ; des jeunes de Montbazin et Pinet ont été accompagnés sur la thématique des cours d'eau avec la réalisation d'une exposition et de panneaux qui serviront à communiquer à l'échelle du bassin versant. En 2022, les thèmes de l'alimentation et du risque inondation ont également été des abordés dans la démarche citoyenne.

---

Un **atelier des territoires sur la gestion des risques littoraux**, animé par la DREAL et la Région Occitanie, en partenariat avec Sète agglomération méditerranéenne, a été mené sur le site de Frontignan-plage. A travers cet atelier, l'Etat et la Région souhaitent concevoir un outil d'aide à la décision sous forme d'un observatoire des risques et de la recomposition spatiale, afin d'accompagner la réalisation de Stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC).

Sur le territoire, un Projet partenarial d'aménagement a été élaboré. Cela permettra à terme de disposer de scénarios de gestion à long terme contrastés sur la recomposition spatiale. La révision du SCOT en cours est bien sûr alimentée par les réflexions et les travaux menés dans le cadre de cet atelier.

L'**animation dédiée au soutien des productions locales de la terre et de la mer** a été dense sur la période 2021-2022. Une première démarche notable est la signature d'un **contrat de filière** conchylicole, portée par le Comité régional conchylicole, qui fixe une feuille de route structurante pour les années à venir. La filière pêche s'est également engagée dans l'élaboration d'un contrat similaire, pilotée par le Comité régional des pêches, qui devrait voir le jour en 2023 ou 2024.

L'année 2022 marque le lancement de la **nouvelle programmation DLAL-FEAMPA 2021-2027** (démarche de Développement local par les acteurs locaux dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture). C'est un nouveau programme qui s'engage avec une stratégie locale élaborée par le SMBT qui a été retenue par la Région Occitanie, organisme intermédiaire de gestion, sur un périmètre élargi (l'ensemble des communes de Sète agglomération et Hérault Méditerranée plus 2 communes « orphelines ») avec une enveloppe doublée par rapport à la précédente candidature. Les actions seront engagées à partir de 2023.

Le lancement d'un **projet alimentaire de territoire**, avec une animation sur 2 ans portée par le Syndicat mixte, s'est concrétisé en avril 2021. Les groupes de travail thématiques préparatoires du CGITE avaient montré l'intérêt d'inscrire un projet alimentaire pour le territoire. Les crédits importants associés au plan France relance ont constitué une opportunité à saisir. Le projet se traduira par un programme d'actions autour de 4 thématiques : Renforcer le patrimoine alimentaire, Structurer une chaîne alimentaire de territoire, Renforcer les dispositifs d'agroécologie et Réduire la précarité alimentaire. Les enjeux sont plus largement de renforcer le lien terre-mer, la solidarité alimentaire et augmenter la résilience face au changement climatique à l'échelle du territoire de Thau « élargi » (l'ensemble des communes de Sète agglomération méditerranéenne et d'Hérault méditerranéenne). A noter que les assises Ora maritima en 2021 sur le thème de l'alimentation durable ont marqué le lancement de la concertation autour du PAT. Par ailleurs, le statut de PAT émergent a permis de répondre en 2021 à l'AAP-volet B du PNA (Programme national pour l'alimentation) et d'avoir des actions lauréates sur quelques projets déjà matures de communes, structures ou entreprises. Par exemple, des études ou aménagements de zones agroécologiques ont été soutenues financièrement à Gigean et Montbazin, de même que l'incubateur proposée par la Palanquée ou le programme pédagogique alimentaire de la maternelle au lycée du CPIE Bassin de Thau, ou encore le FoodLab de Marseillan.

Une animation de **paiements pour services environnementaux** autour du cours d'eau du Pallas a été engagée par Sète agglomération sur la première convention du contrat, suite à un AAP lancé par l'Agence de l'eau. Cette animation a permis de constituer un collectif d'agriculteurs prêts à expérimenter la démarche. A fin 2022, 36 agriculteurs ont démarré et une deuxième campagne est en cours de mise en œuvre. L'évaluation du dispositif est prévue en 2026.

La valorisation des services écosystémiques au sens large rendus par les terres et les activités agricoles est inscrit dans le contrat et pourrait donner lieu à d'autres expérimentations ou projets sur la phase 2.

### **2.1.2. En matière d'études, de suivis et de travaux**

---

Des actions d'envergure en matière de **production d'énergies renouvelables** ont été inscrites au CGITE. La plus emblématique est le projet Ostrénergie visant à équiper les tables conchylicoles de panneaux photovoltaïques, qui a pris du retard suite aux études menées par la société Akuo Energy. Ce projet n'est pas abandonné, mais réduit dans sa phase d'expérimentation. La maîtrise d'ouvrage n'est pas encore arrêtée. Dans l'attente, la table du futur est en cours de test piloté par le CRCM, en partenariat avec le Cepralmar et le lycée de la mer.

Le projet porté par la société Dalkia pour créer un réseau privé de thalassothermie est en cours de finalisation et va alimenter 370 000 m<sup>2</sup> de surface de bâtiments en entrée est de Sète en énergie locale et renouvelable.

La centrale solaire prévue sur l'ancienne décharge des prés Saint Martin a été construite à Frontignan sur plus de 7 ha. Les travaux vont démarrer sur le Port de Sète-Frontignan pour installer 3 ha d'ombrières photovoltaïques. Par ailleurs, de nombreuses communes se sont lancées dans des études pour équiper les bâtiments communaux. Il sera intéressant de faire le bilan en fin de contrat sur les surfaces créées sur l'ensemble des communes. A noter également que le guichet Renov'Occitanie mis en place par SAM et ayant vocation à accompagner les particuliers est de nature à consolider la dynamique de production d'énergies renouvelables et d'autoconsommation sur le territoire.

L'**engagement du territoire sur la désimperméabilisation** est une dynamique intéressante à plusieurs titres. C'est un sujet qui fait partie des thématiques centrales du CGITE, car illustrant parfaitement la nécessité de la gestion intégrée de l'eau et de l'aménagement. De nombreux retours d'expériences montrent que l'aménagement doit être pensé au regard des impacts sur l'eau, les milieux aquatiques, la sécurité des personnes. La désimperméabilisation des sols est un moyen efficace pour aller dans le sens de cette gestion intégrée et apporte des résultats très convaincants.

La dynamique autour de la désimperméabilisation est également intéressante car elle est multipartenariale. La communauté de pratiques lancée en 2021, sous l'égide du BlueThauLab, a permis de collecter toute une information dont les communes du bassin versant de Thau-Ingril ont été les premières à se saisir. Elles ont été de plus en plus nombreuses à participer aux rencontres de la communauté. Au total, 4 événements ont eu lieu en 2021 dont un voyage apprenant au Jardin des fabriques à Marseille et une semaine de terrain avec des étudiants de l'ENTPE. Dès février 2023, ce sont les aménageurs qui seront conviés à la 4<sup>ème</sup> rencontre, organisée cette fois en partenariat avec Sète agglomération méditerranéenne.

L'engouement des communes pour se mobiliser dans la communauté tient aussi au puissant levier de financement levé par l'Agence de l'eau RMC, par le biais de l'AAP Cours d'école, qui a permis à plusieurs communes de démarrer des projets de désimperméabilisation dans les établissements scolaires. Mèze, Balaruc les Bains et Montbazin ont été les premières communes à réaliser des travaux sur la phase 2020-2022. Elles seront suivies par d'autres communes en 2023-2024 puisque des études ont déjà démarré.

Une vraie dynamique de territoire est en marche sur le territoire sur ce thème de la désimperméabilisation. Le projet citoyen choisi par les jeunes de Balaruc le vieux de désimperméabiliser un bassin de rétention, rappelé un peu plus haut, montre que c'est une problématique qui intéresse toutes les générations. Ce projet a été retenu par la Région Occitanie en 2022 dans l'AMI sur la désimperméabilisation des sols et pourrait être financé à la fois sur la poursuite de la démarche citoyenne et la réalisation des travaux.

La **mobilité durable** est également un sujet important du contrat, à la fois au niveau des centres urbains et dans les déplacements entre les polarités définies dans le SCOT. Le souhait partagé de voir se construire une continuité cyclable autour de la lagune est une réalité qui s'est concrétisée progressivement. On peut désormais envisager de faire le tour de la lagune en vélo de manière quasi-sécurisée, grâce aux différents aménagements

---

réalisés. La piste cyclable entre Sète et Balaruc les Bains sous maîtrise d'ouvrage SAM dans le précédent contrat avait constitué un grand pas, également celle entre Balaruc le Vieux et Mèze sous maîtrise d'ouvrage Département. Sur la première convention du CGITE, le contournement nord de la ville de Sète en voie cyclable en cours de travaux permet de rejoindre la piste du lido. La ville de Sète s'est également inscrite dans un important programme de voies piétonnes et cyclables avec les premiers travaux démarrés sur 2021-2022.

Une autre action très positive et emblématique est l'expérimentation d'une navette maritime entre Sète et Mèze qui renforce la multimodalité du territoire. Les travaux sur le pôle d'échange multimodal de Balaruc le Vieux ont démarré et participent également à ce renforcement des transports collectifs sur le territoire de SAM, avec en prolongement la création d'une voie en site propre sur une partie de la RD2 qui longe la lagune.

A noter enfin que le port de Sète-Frontignan s'est doté d'une plateforme ferroviaire favorisant l'intermodalité des transports de marchandises. Les travaux ont été réalisés en grande partie à fin 2022 et seront finalisés courant 2023. Il sera intéressant de mesurer les bénéfices de ces aménagements liés à la décongestion routière et la diminution globale des émissions liées au transport de marchandises. En parallèle de la multimodalité, c'est plus globalement la poursuite des aménagements sur l'interface ville-port qui sont notables et inscrits sur la durée (aménagement des quais, des ponts mobiles, l'intégration paysagère, la réduction des émissions polluantes...).

Des travaux importants de **protection littorale** face à la submersion marine ont été finalisés sur cette première convention. La finalisation des importants travaux sur le lido de Frontignan, à la fois sur la partie naturelle et urbaine, fait suite à ceux déployés depuis 2010 sur le lido de Sète à Marseillan. Le site de Marseillan plage est à l'étude. Globalement, l'intégralité de la façade maritime a fait l'objet de travaux, si l'on intègre les travaux de confortement du môle Saint Louis et la maîtrise d'œuvre démarrée en 2022 par rapport au confortement de la falaise de Sète. Logiquement, la levée de la taxe Gemapi depuis 2017 a été principalement consacrée à ces travaux de prévention des inondations. A noter également l'expérimentation de solutions de confortement des géotubes sur le lido de Sète à Marseillan par la société Geocorail sous maîtrise d'ouvrage de SAM, afin d'envisager une solution plus durable et en synergie avec la nature et éviter des coûts d'entretien annuels de l'équipement jugés trop élevés. Ce projet a bénéficié des fonds PIA3 dans le cadre de Littoral+.

La **protection de la ressource en eau** est centrale sur Thau au vu de la configuration du territoire, dépendant très largement pour son alimentation en eau d'une ressource en déficit, le fleuve Hérault. Cela a amené le territoire à s'engager dans un programme de recherche sur la connaissance de la ressource du Pli ouest. Le programme Dem'eaux, visant à explorer la ressource en eau du Pli ouest et mieux comprendre le phénomène d'inversac, s'est achevé en 2022. Le SMBT pilote désormais la remontée des données sur la base d'un important réseau de stations piézométriques. Ce programme de recherche et d'amélioration de la connaissance permet d'envisager de mener des études prospectives complémentaires pour gérer la ressource et engager des solutions innovantes (démonstrateur prévu dans le cadre de Littoral + / PIA3).

Parallèlement à ces études et aux importants travaux annuels de réhabilitation des réseaux, le territoire raisonne de plus en plus sur le développement de ressources de substitution, notamment la réutilisation des eaux usées. 3 projets sur les STEP (Sète, Marseillan, Mèze) qui sont en cours permettent d'envisager des volumes réutilisés pour différents usages (agricole, industriel ou communal).

Des **études stratégiques sur les milieux aquatiques** ont été lancées en 2021-2022. Il s'agit du diagnostic hydromorphologique des cours d'eau et du plan de gestion stratégique des zones humides des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril. C'est une avancée notable sur 2 études qui étaient en discussion dans le précédent contrat. Elles vont marquer le démarrage d'une concertation pour des travaux futurs sur les milieux aquatiques, sur la base d'une priorisation des sites à forts enjeux.



---

Le diagnostic sur les cours d'eau devrait être finalisé courant 2023 et proposera des avant-projets sommaires pour engager la concertation et définir un plan d'actions. En 2024, la finalisation de l'étude stratégique sur les zones humides devrait permettre également de poser les priorités d'intervention sur ces milieux aquatiques, en fonction de la définition de leurs fonctionnalités.

A ce stade, aucun projet de restauration sur les cours d'eau n'a été engagé sur le bassin versant mais l'étude avec des secteurs prioritaires d'ores et déjà posés devrait permettre de pouvoir engager des travaux rapidement.

Il faut ajouter la dynamique lancée sur la gestion des déchets sur les cours d'eau dans le cadre de l'AMI de la Région Occitanie, pour lequel Thau a été lauréat. Ce travail de diagnostic sur les origines des déchets, leur caractérisation et leur cheminement jusqu'aux milieux aquatiques et la mer participe de l'amélioration de la connaissance indispensable à la bonne gestion des milieux.

En matière de **biodiversité marine et lagunaire**, la lagune de Thau a été labellisée Aire marine protégée en 2022, actant l'importance écologique de cet habitat. Egalement site N2000, la présence d'une large couverture d'herbiers de zostères fait l'objet de campagnes de sensibilisation depuis plusieurs années, et d'un suivi régulier de sa couverture à l'échelle de la lagune.

La lagune est un lieu qui accueille également d'importantes colonies de grandes nacres. Elles ont fait l'objet en 2021 et 2022 d'une attention particulière, avec des conférences et différents suivis se sont mis en place, réalisés par le Criobe ou l'Institut Paul Ricard, car elles semblent moins impactées sur Thau par le virus qui décime les populations à l'échelle de la Méditerranée. Une veille assurée par les conchyliculteurs est également en discussion dans le cadre du nouveau DLAL.

La réalisation d'un STERE (Schéma territorial de restauration écologique) prévue sur la phase 1 n'a pas été réalisée mais discutée. Un cahier des charges devrait être élaboré en 2023, sur une échelle restant à définir. Il est prévu d'intégrer un préalable indispensable à ce type de schéma, à savoir un diagnostic sur les espèces et habitats présents à la fois sur la lagune et les petits fonds côtiers, ainsi qu'un état des lieux des usages de loisirs. C'est une satisfaction sur ce contrat de mieux aborder la biodiversité marine, ce qui était peu fait sur le précédent contrat.

Sur le Bagnas, importante réserve naturelle du territoire, le nouveau plan de gestion élaboré en 2020 a commencé à être mis en œuvre, avec des actions notamment sur la gestion hydraulique et la gestion de la qualité de l'eau, en parallèle des mesures d'animation et de gestion de la biodiversité réalisées historiquement.

### **2.1.3. En matière d'ingénierie territoriale**

Le Syndicat mixte a développé sur le précédent contrat un **outil de gestion des risques littoraux**, VigiThau inondation, sur le modèle de ce qui avait été produit sur la microbiologie : un modèle intégré bassin versant-lagune permettant de définir un programme d'actions structurel (les plans de réduction des rejets microbiologiques) et une plateforme d'avertissement pour prévenir les professionnels et les communes des risques de pollution.

Sur le même modèle, VigiThau inondation a démarré avec la construction d'un premier module (structurel) sous la forme d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité avec un plan d'actions associé, finalisée en 2021 et prémisses du Programme d'études préalables (PEP) élaboré en 2022. Le deuxième module est un outil de gestion dynamique des risques littoraux, sorte de plateforme d'appui à la gestion de crise, construite en partenariat avec la société Predict et destinée aux 25 communes du bassin versant de Thau-Ingril. Cette plateforme a été livrée fin 2022.

---

La labellisation du PEP du PAPI en octobre 2022 augure de l'engagement des études sur 2023-2024 afin d'envisager à terme l'élaboration d'un premier PAPI sur Thau.

La mise en place d'un **Réseau d'observation lagunaire** est une étape importante de la dynamique multipartenariale engagée sur le territoire depuis 3 décennies pour travailler collectivement à l'atteinte du bon état écologique au regard des usages de conchyliculture, de pêche et de baignade sur la lagune de Thau et l'étang d'Ingril. La gouvernance mise en place associe tous les acteurs et parties prenantes venant du monde professionnel, des collectivités, de la recherche, sous pilotage des services de l'Etat. Suite la mise en place de la gouvernance en 2020-2021, la construction d'un système informatique de collecte et partage de la donnée a été engagée et permettra de disposer d'une information large et objective sur différents modules de l'écosystème lagunaire : productions naturelles ou en élevage, apports du bassin versant, biodiversité, usages...

## 2.2 Quelques points de vigilance

Les avancées décrites précédemment sont contrebalancées par quelques points de vigilance que l'on peut simplement énumérer :

- l'importance de maintenir une animation territoriale à l'échelle du bassin versant de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril ;
- les moyens à mobiliser pour assurer le suivi de la ressource en eau du Pli ouest suite au programme Dem'eaux ;
- les conditions de mises en œuvre du projet Ostrénergie qui représente une opportunité majeure pour le territoire de production d'énergies renouvelables ;
- la préservation des espaces agricoles et le soutien des productions locales terrestres, au regard de la disponibilité de la ressource en eau et des problématiques de friches agricoles et de cabanisation ;
- la poursuite des efforts pour lutter contre les crises sanitaires et zoo-sanitaires et assurer la pérennité des activités conchyloles et de pêche ;
- la modernisation des zones de production conchyloles et la diversification des activités (agritourisme) ;
- les moyens à mobiliser pour développer des ressources en eau de substitution ;
- la mise en calendrier d'opérations de restauration des cours d'eau.

## 3. Les difficultés de mise en œuvre

### 3.1 Les retards liés à la crise sanitaire

La préparation du CGITE a démarré fin 2018 avec les premiers groupes de travail thématiques, qui se sont prolongés au premier trimestre 2019. Au total, ce sont 15 groupes de travail qui se sont tenus pour élaborer le programme d'actions. 2019 est également l'année de candidature du contrat de Thau à l'AAP CTE (Contrat de

---

transition écologique) du Ministère de la transition écologique et solidaire, lauréat en juillet. 14 fiches actions ont été « labellisées CTE » et ont fait l'objet d'une concertation pour être signé en février 2020.

Le travail préparatoire des 43 fiches actions restantes devait s'engager à l'issue de cette signature, pour un programme d'actions de 57 fiches au total réparties sur 2 conventions d'application de 3 ans (2020-2022 et 2023-2025) et une signature du contrat et de sa première convention courant 2020.

La crise sanitaire a retardé le travail de finalisation des fiches actions. Il n'a pas été possible de mener les ateliers et réunions avec les différents maîtres d'ouvrage comme prévu, notamment avec les communes. Le report des élections à juillet suivie de la mise en place des nouvelles équipes municipales a limité les échanges aux dernières semaines de 2020. Une première version de la convention 2020-2022 a été présentée fin 2020. Les documents contractuels ont été validés en Commission locale de l'eau sur le volet eau du contrat en mars 2021. Les différents partenaires ont procédé au processus d'autorisation de signature, qui a eu lieu finalement en novembre 2021, là encore avec un retard dû aux conditions sanitaires.

Au final, et vu ce retard, la décision a été prise de limiter la première convention à la période 2021-2022.

La poursuite des périodes de confinements en 2021 ont également généré des retards dans le démarrage des actions en 2021. Les collectivités ont dû s'adapter à ce contexte de travail contraint. Globalement, l'ensemble du programme d'actions tel qu'il avait été défini en 2019 a pris du retard.

## 3.2 Conséquences économiques de la crise sanitaire

La crise sanitaire a amené les collectivités (intercommunalités) à devoir mettre en place des dispositifs de soutien financier pour les entreprises sur leur territoire. Cet engagement financier a parfois été important et a entraîné une révision des programmes pluriannuels d'investissement.

Certaines communes, à l'exemple de Balaruc les Bains, ont été touchées très directement par les périodes de confinement (fermeture de l'établissement thermal sur de longues périodes), entraînant une révision importante du programme d'actions autour du thermalisme, et plus largement des projets de la commune. Certaines communes sur le territoire ont une vocation touristique (pourtour de lagune et façade maritime), mise à mal par les confinements de 2020-2021.

Les partenaires financiers qui accompagnent les projets du territoire ont également subi la crise sanitaire, et ont parfois dû revoir leur niveau d'intervention. Les collectivités, entreprises, associations qui en bénéficient doivent s'adapter à leur tour à ces ajustements.

A noter également sur le plan économique les conséquences de la crise énergétique de 2022. La hausse du coût de l'énergie sur un an peut correspondre parfois à la capacité d'investissement annuelle d'une petite commune. Cela nécessite de leur part d'adapter la volumétrie ou l'opportunité de telle ou telle opération. Un point positif malgré tout : le déploiement de la trame noire à l'échelle d'une grande partie du territoire dès 2022, dont les bénéfices sont économiques mais aussi écologiques (biodiversité)...

## 3.3 Mise en cohérence des dispositifs contractuels et financiers

L'année 2021 a marqué la signature du CGITE et de sa première convention 2021-2022 en novembre. C'est aussi la proposition faite aux intercommunalités en fin d'année par le Premier ministre d'élaborer des Contrats

de relance et de transition écologique (CRTE), liés au Plan de relance du gouvernement. L'objectif était pour l'Etat de pouvoir rassembler dans un même document les différents contrats sur le périmètre des intercommunalités.

Même si ces contrats n'ont pas la même vocation ni le même périmètre, leur émergence en simultané et la référence commune à la transition écologique a généré quelques difficultés pour certains à appréhender le paysage contractuel, en particulier de la part des communes.

Un point important est également la multiplicité des appels à projet qui sont de plus en plus retenus par les partenaires financiers comme leviers d'accompagnement des actions sur les territoires. Cela pose la question de pouvoir anticiper les plans de financement dans les fiches actions du contrat, et sur le rôle incitatif du contrat. Par ailleurs, des appels à projet ont émergé dans le cadre du plan de relance, avec des taux d'intervention attractifs, qui ont amené les maitres d'ouvrage à privilégier ces financements.

On observe ainsi un taux de consommation plutôt faible de l'enveloppe réservée par l'Agence de l'eau RMC sur le contrat sur la phase 1 (cf. la section 5.2 un peu plus loin) qui s'explique en partie par le chevauchement des dispositifs contractuels, cumulé aux problématiques de crise sanitaire sur la capacité à engager les actions.

## 4. Le bilan des réalisations

Le bilan est présenté sous forme de tableaux en annexe 1.

Le bilan des réalisations a été élaboré en sondant les différents maitres d'ouvrage lors de multiples entretiens menés au fil de l'eau depuis mi-2022. Ce bilan présente ainsi l'état d'avancement du programme d'actions à fin 2022 par fiche action.

Pour chaque fiche action, le tableau reprend les éléments suivants :

Intitulé de la fiche action	Sous-objectifs	Code couleur ✓✓✓	Détail des actions	Indicateurs de réalisation
-----------------------------	----------------	---------------------	--------------------	----------------------------

Chaque tableau fait ainsi état, par fiche action, des actions engagées, finalisées, reportées, ou supprimées. Le code couleur permet de signaler **en vert** une majorité d'actions engagées, **en orange** une minorité d'actions en cours, **en rouge** l'essentiel des actions supprimées.

Les indicateurs de réalisation ont été renseignés quand cela était possible. Un travail doit être mené pour revoir la liste des indicateurs de réalisation, qui ne sont pas toujours pertinents. Par ailleurs, le renseignement de certains indicateurs nécessite beaucoup de temps (par exemple : le nombre de personnes sensibilisées sur la trentaine d'actions inscrites dans le contrat). La révision des indicateurs est prévue pour le bilan de fin de contrat.

## 5. Le bilan financier

Le bilan financier présenté ici est global, vu le nombre important d'actions (plus de 500), et indique les dépenses engagées ou finalisées de la convention 2021-2022 par orientation stratégique (et par fiche action en annexe). Concernant les recettes, il s'agit également d'un bilan global, sans détail sur les volumes d'aides par partenaire.

## 5.1 Les dépenses à fin 2022

Les montants engagés sur la convention 2021-2022 sont présentés par fiche action en annexe 2 du présent rapport, et dans le tableau suivant par orientation :

CONVENTION 2021-2022	Prévisionnel	Réalisé à fin 2022
ORIENTATION TRANSVERSALE	6 559 800 €	3 985 140 €
ORIENTATION STRATEGIQUE 1	282 505 060 €	151 063 670 €
ORIENTATION STRATEGIQUE 2	276 024 310 €	15 843 000 €
ORIENTATION STRATEGIQUE 3	14 716 200 €	9 500 410 €
<b>TOTAL avec les FAI</b>	<b>579 805 370 €</b>	<b>180 392 220 €</b>
<b>TOTAL sans les FAI</b>	<b>255 563 530 €</b>	<b>161 446 820 €</b>

Le différentiel entre le prévisionnel et le réalisé s'explique globalement par la crise sanitaire, rappelée dans le point 3 du rapport, qui a retardé la mise en œuvre du programme d'actions. Il s'explique également par le fait que le montant prévisionnel tient compte des fiches actions CTE (les 14 « FAI »), dont la période de réalisation court jusqu'à fin 2023. Certaines actions CTE « ont jusqu'à » 2023 pour être mises en œuvre.

On peut également revenir sur quelques actions pour expliquer le différentiel de volumétrie entre le prévu et le réalisé :

- **Orientation transversale** : le différentiel tient principalement à la fiche action FAI1 qui comprend les démonstrateurs de la plateforme d'innovation prévus pour une réalisation au-delà de 2022 ;
- **Orientation stratégique 1** : le différentiel tient au décalage de certains travaux de mobilité durable et surtout à la non-réalisation du terminal passagers, du fait d'un re-calibrage du projet en cours ;
- **Orientation stratégique 2** : le projet Ostréinerergie est en phase de re-définition de sa phase d'expérimentation ;
- **Orientation stratégique 3** : le différentiel s'explique par un décalage de certaines opérations sur l'assainissement (ex. émissaire en mer) et les cours d'eau (travaux sur la Bourbou décalés à 2023-2024).

Les annexes 1 et 2 permettent de préciser et d'expliquer le tableau présenté ici.

## 5.2 L'engagement financier de l'Agence de l'eau à mi-parcours

L'Agence de l'eau RMC a réalisé un bilan courant 2022 des dépôts de demandes d'aides sur les actions inscrites dans la convention 2021-2022 du CGITE.

Ce bilan a fait état d'un taux de consommation peu satisfaisant (inférieur à 30%) de l'enveloppe de 10 millions d'euros engagé sur Thau. Ceci a amené l'Agence de l'eau à proposer un avenant de prolongation de durée de la convention 2021-2022 sans modification du programme d'actions, plutôt qu'envisager la préparation d'une nouvelle convention et d'un engagement sur des actions nouvelles.

Le principe retenu est donc de conserver le programme d'actions de la convention 2021-2022 et de prolonger la durée de réalisation à 2024. Pour rappel, du fait de la fin du 11<sup>ème</sup> programme en 2024, l'Agence de l'eau RMC ne peut s'engager financièrement que jusqu'en 2024.

Un travail de mise en calendrier des actions non réalisées à ce jour a été établi, partie intégrante de l'avenant signé entre l'Agence de l'eau RMC et le SMBT, présenté en annexe 3 du présent document.

### 5.3 Le montant des aides financières accordées sur 2021-2022

Les aides financières globales sur la convention 2021-2022 du CGITE sont présentées dans le tableau suivant :

CONVENTION 2021-2022	Prévisionnel	Réalisé à fin 2022
Dépenses engagées totales	579 805 370 €	180 392 220 €
Total des aides		32 548 180 €
Dépenses engagées hors FAI	255 563 530 €	161 446 820 €
Total des aides		31 953 980 €

A noter, pour la bonne lecture de ce tableau, que les actions qui sont inscrites à la fois dans les fiches actions FA et les fiches actions « CTE » (les FAI) sont systématiquement valorisées dans ce bilan au niveau des FA, ce qui brouille un peu les résultats sur les aides au niveau de la distinction entre le « total » et le « hors FAI ».

## 6. Conclusions et perspectives

Parallèlement à ce bilan, la deuxième convention 2023-2024 du contrat a été élaborée. L'avenant relatif aux actions bénéficiant de l'engagement financier de l'Agence de l'eau RMC sera intégré en annexe de cette 2<sup>ème</sup> convention. Sa durée sera finalement réduite à 2 ans (initialement prévue sur 2023-2025), en accord avec les partenaires, pour mieux articuler le calendrier de réalisation au programme d'intervention de l'Agence qui finit en 2024. Un avenant au contrat sera proposé aux partenaires signataires.

La 2<sup>ème</sup> convention sera élaborée sur la base des actions à forte probabilité de mise en œuvre, sans retenir la mention « à programmer (AP) » de la 1<sup>ère</sup> convention, du fait d'une phase plus courte de réalisation. Les conséquences de la crise Covid seront encore visibles sur les 4 à 5 ans qui viennent, la capacité d'investissement et de partenariat des collectivités étant loin d'être totalement restaurée. Les collectivités ont été fragilisées et leur plan pluriannuel d'investissement n'est pas toujours stabilisé.

Une évaluation de contrat va être initiée dès 2023 pour élaborer un référentiel d'indicateurs pertinent, d'une part les indicateurs de réalisation, d'autre part leur traduction en bénéfices attendus ou mesurés.

Dans le viseur de la période de fin de contrat, la réflexion sur un nouveau contrat de bassin versant est prévue et sera fonction des modalités du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau RMC (présenté en 2024). Il est important de conforter la logique de bassin versant et d'y adosser un contrat pour s'assurer de la mise en

---

application des documents de planification locaux (SCOT, SAGE, SLGRI...) et des schémas et stratégies d'échelle nationale ou régionale (Plan Littoral 21, SRADDET, SDAGE...) à une échelle pertinente de bassin hydrographique. Le contrat de gestion intégrée œuvre pour placer l'eau et les milieux aquatiques au centre des politiques d'aménagement, en lien avec les usages et les activités économiques patrimoniales.

L'enjeu sur le prochain contrat sera d'intégrer systématiquement l'adaptation au changement climatique, avec des outils pour anticiper sur les pressions qui vont peser sur les ressources, la qualité des milieux et la pérennité des usages qui dépendent de la qualité des milieux et de l'état des ressources. De ce travail dépend le maintien de la capacité d'accueil du territoire.

Un plan de communication et de sensibilisation sur 5 ou 6 ans adossé au SAGE est prévu pour être finalisé mi-2023, sur le modèle de celui qui avait été intégré la convention 2021-2022 du CGITE.

---

# Annexes



## Annexe 1 – Tableau des actions réalisées par fiche action

### ORIENTATION TRANSVERSALE : Innovation, participation citoyenne, animation sensibilisation

FAI 1 - La création d'une plateforme d'innovation sur le bassin de Thau	Créer un cadre d'actions pour la plateforme	✓	- Création de l'identité et inauguration du Blue Thau Lab en 2021./ Ancrage sur le territoire en 2022./ Constitution du comité consultatif prévu en 2023 (délibération du 06/07/2022)./ Insertion retenue dans les projets (ex. projet SAO)	- Nombre de démonstrateurs engagés : 5 - Nombre de membres du comité consultatif : 8
	Mettre en œuvre les démonstrateurs	✓	- Plusieurs démonstrateurs engagés : plateforme numérique citoyenne (démarrage d'un CDC en 2022); Data Nostrum (en lien avec le système de gestion de la donnée construite dans le ROL); Protection littorale - solution fondée sur la nature (Geocorail) finalisée; Ostrénergie (redimensionnement de l'expérimentation; table du futur en cours avec test de panneaux photovoltaïques et oxygénateurs); Rivage protect (Système d'avertissement localisé via l'IA, conventionnement en 2022 et démarrage du projet en 2023). - D'autres projets amorcés par la plateforme : Pathogènes (finalisé en 2022)/ Norovirus (finalisé en 2022)/ Sensithau (finalisé en 2022)/ Calamalo-drone hydravion/ FIRCAP Geocorail (finalisé en 2022)/ Bluerium - atténuateur de houle augmenté énergie	
FAI 2 - L'organisation de la participation citoyenne dans l'animation du contrat	Création d'un réseau d'acteurs et de citoyens	✓	- Constitution de groupes citoyens sur le thème de l'eau (AAP AERMC) en 2021 et engagement d'actions citoyennes en 2021-22 - Mardis du SCOT : 5 sessions organisées en 2022 (environ 50 citoyens participants) - Engagement d'actions citoyennes sur la transition alimentaire, l'inondation en 2022. - Implication du CODEV de SAM sur certaines démarches ou actions menées par le SMBT (SCOT, alimentation...)	Nombre d'évènements citoyens organisés : 40 Nombre de groupes citoyens dans le réseau : 9 Plateforme mise en service : non
	Construction d'une plateforme numérique citoyenne	✓	- Rubriquage en cours d'élaboration avec sollicitation d'un bureau d'études spécialisé pour avancer sur la configuration de la plateforme. Le CCTP est en cours de rédaction et la dépense est prévue au budget 2023.	
	Organisation d'évènements sur la transition écologique	✓	Assises sur la transition alimentaire organisées en octobre 2021.	
FA 0-1- Animation gestion intégrée et concertée	Animer le contrat	✓	Animation du contrat en 2021 et 2022. Bilan à mi-parcours en cours de finalisation pour une diffusion au 1er semestre 2023.	Nombre de postes d'animation : 14 Nombre de comités de pilotage organisés : 9 Nombre de comités techniques / thématiques : 40
	Mettre en œuvre le programme d'actions	✓	Les différentes animations prévues ont bien été engagées sur 2021 et 2022. Animation de la communauté de pratiques désimpermeabilisation engagée en 2022.	
	Améliorer la connaissance sur les enjeux de bassin versant	✓	Les animations ont bien été engagées sur 2021 et 2022.	
FA 0-2- Sensibilisation communication	Sensibiliser les usagers, collectivités, entreprises aux bonnes pratiques	✓	12 actions ont été engagées. Une action (Entreprises engagées pour la nature) a été supprimée. La campagne de sensibilisation aux économies d'eau est reportée après l'étude des besoins / ressources qui démarre début 2023.	Nombre d'actions et outils de sensibilisation : 37 Nombre de personnes, entreprises, collectivités sensibilisées : données non disponibles
	Mettre en œuvre un programme d'animations grand public et scolaires	✓	Sur la vingtaine d'actions prévues, seules 2 actions n'ont pas été engagées ou poursuivies.	
	Réaliser une communication spécifique sur les enjeux du bassin versant	✓	Plan de communication du SAGE réalisé (4 films et 1 plaquette)/ Une version 1 de la plaquette sur l'état des connaissances sur la lagune réalisée en lien avec l'université de Montpellier et un motion design en cours de discussion./ Une communauté de pratiques désimpermeabilisation a émergé en 2022 avec 3 rencontres organisées en 2022./ 2 plaquettes (crises sanitaires et enjeux milieux) n'ont pas été réalisées.	

## ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Un aménagement résilient et durable pour engager le territoire dans la transition écologique

### 1.1. Le renouvellement de l'espace urbain

<b>FA 1 - Augmenter la production d'énergies renouvelables en ville</b>	Engager des études pour des solutions de production d'énergies renouvelables	✓	Sur les 6 études relatives au photovoltaïque, 4 ont été réalisées (2 par les communes et 2 par SAM)/ L'étude sur l'UVE a démarré./ Le Schéma directeur photovoltaïque du port de Sète-Frontignan est en cours./ Des études lancées sur Montbazin, le PEM Nord, la ville de Poussan	Nombre d'études réalisées : 4 Nombre d'ha de photovoltaïque : 7 Nombre de tonnes de CO2 évitées : 4 600 Nombre de KWh produits : 7 300
	Réaliser des travaux de production d'énergies renouvelables	✓	Projet de thalassothermie en entrée est de Sète finalisé (4600T de CO2 évitées par an à partir de 2023)/ Couverture photovoltaïque des prés Saint Martin à Frontignan réalisée (sur 6,5 ha et 7236 MWh de production prévue)/ Projet photovoltaïque sur la crèche de Marseillan réalisé, celui de Poussan repoussé à 2023-2025./ L'EPR Port Sud de France va installer 3 ha de panneaux en 2023-2024.	
<b>FA 2 - Favoriser les économies d'énergies</b>	Lutter contre la précarité énergétique des bâtiments	✓	Les aides pour lutter contre la précarité énergétique des logements mises en place par l'OPAH-RU./ Diagnostic énergétique des bâtiments réalisés dans les communes, avec des travaux prévus dès 2023.	Nombre de logements aidés : Evolution de la consommation énergétique des collectivités : prématuré
	Développer des systèmes d'éclairage économes dans les communes	✓	De nombreuses communes engagées ou déjà en trame noire (fin de l'éclairage nocturne, éclairage détecté)/ Mise en Led de l'éclairage public dans beaucoup de communes, à l'image de Marseillan (100% en 2022).	
	Sensibiliser/ inciter/ accompagner les particuliers, entreprises, collectivités	✓	Mise à disposition du Guichet RénovOccitanie (ancien Espace info énergie).	
<b>FA 3 - Créer des îlots de fraîcheur</b>	Sensibiliser et informer les communes et agglomérations	✓	Le thème de la nature en ville est associé à celui de la désimper et abordé dans le cadre de la communauté de pratiques.	Nombre d'études ou schémas : 4 Nombre d'actions de végétalisation : 12
	Engager des actions de végétalisation de l'espace urbain	✓	Des plans de végétalisation intégrés aux aménagements des centres urbains lancés dans les communes (Frontignan Cœur de ville, Sète). Dans les petites communes, des plans de végétalisation ont démarré avec une diversité d'actions engagées (permis de végétaliser, forêts des naissances...) notamment à Méze, Poussan, Gigean, Balaruc les Bains... Des canopées urbaines ont été installées à Sète et sur le port de Marseillan. Le jardin Richelieu a été finalisé à Sète. Projet BeeDiversity mené sur le port de Sète : étude de l'ADN des pollens collectés par les abeilles pour une valorisation à venir de la biodiversité végétale dans l'enceinte portuaire et ses alentours.	
<b>FA 4 - Engager des projets de désimpermeabilisation</b>	Engager des études et schémas de désimpermeabilisation	✓	Communauté de pratiques désimper mise en place pour mobiliser les communes et les accompagner dans leurs projets ou leur stratégie globale./ Un schéma de désimper mis à l'étude sur Montbazin dans le cadre de la semaine ENTPE./ Un schéma de désimper réalisé à Sète en 2020 sur 1 ou 2 écoles.	Nombre d'études/schémas engagés : 3 Nombre d'opérations de désimper engagées : 8 Surface active déconnectée : 5 700 m² (Balaruc) Surface désimpermeabilisée : 2 500 m² (Montbazin)
	Réaliser des travaux de désimpermeabilisation	✓	Etudes de désimpermeabilisation de cours d'école finalisées à Sète et Poussan et travaux qui vont suivre./ Travaux réalisés sur 1 école à Montbazin et 2 écoles à Balaruc les Bains, un collège à Frontignan./ Travaux sur 2 autres écoles prévus à Balaruc les Bains sur 2023-2024./ Une école désimpermeabilisée à Méze en 2020./ Travaux sur site Pont Levis en cours sur la partie espaces naturels et le parking./ Tous les projets inscrits engagés d'ici 2024 (cf. avenant convention 2021-2022)/ Frontignan : aménagement du cœur de ville qui intègre la désimper dans les travaux à venir à partir de 2023. Les travaux sur le BUC7 démarrés en 2022 intègre un volet désimper	
<b>FA 5 - Développer les voies piétonnes et cyclables et mobilités actives</b>	Définir des plans d'actions ou schémas en faveur des mobilités actives	✓	Schéma cyclable intercommunal finalisé./ Etude de mobilité de Méze finalisée en 2022./ Voies cyclables dans le projet de requalification du cœur de ville de Frontignan./ Plan local de déplacement de Balaruc les Bains reporté en 2023./ Etude de circulation cyclable dans le centre-ville de Sète en cours (travaux à partir de 2023-2024).	Nombre d'études/plans/schémas : 4 Linéaire de voies cyclables : 11 kms Linéaire de continuité cyclable : 50 kms Nombre d'aides vélos distribuées : 1000 Nombre de vélos en location longue durée : 100 Nombre d'arceaux vélos dans les communes : 230 Nombre de places sécurisées : 10
	Réaliser des aménagements de voies piétonnes et cyclables dans les communes	✓	- Travaux finalisés : tronçon cyclable à Balaruc (au niveau de la faille) et à Sète (échangeur) qui crée une continuité entre Balaruc et Sète; travaux de contournement cyclable nord de Sète en cours créant une continuité avec la piste cyclable du lido de Sète à Marseillan; platelage bois réalisé sur 600m entre Sète et Marseillan par le Département; grâce aux divers aménagements, la continuité sur le pourtour de la lagune est quasiment créée./ Travaux en cours : liaison douce à Frontignan (BUC7), piétonnisation à Sète, stationnements vélos et signalétique de SAM, avec déjà réalisés 2 box sécurisés (4 places) à Méze et 1 consigne (6 places) à Balaruc le Vieux. - Travaux reportés : passerelle cyclable et piétonne sur voie SNCF à Frontignan./ Piste cyclable à Frontignan plage et voie cyclable de liaison Poussan-Montbazin en 2023.	
	Faciliter les mobilités actives par des mesures incitatives et la sensibilisation	✓	Maison du vélo reportée mais actions en faveur des mobilités actives (aides à l'achat, flotte de vélos électriques en location, autopartage, bornes de recharge des véhicules électriques) qui se poursuivent sur 2023-2024	
<b>FA 6 - Limiter l'usage de la voiture en ville</b>	Réorganiser les flux et le stationnement automobiles en ville	✓	Travaux engagés : Pont en entrée de ville et réaménagement de la place Stalingrad à Sète. Parking de délestage à Frontignan. Report du parc relais de la RD2 en 2023-2024./ Plan de circulation à Montbazin réalisé./ Plan local de déplacement de Balaruc les Bains qui démarre dès 2023.	Nombre places stationnement en P+R créées : 0 Linéaire de TCSP créé : 0
	Développer les transports en commun terrestres et maritimes	✓	Travaux de requalification de la RD2 entre Balaruc et Sète engagés en 2022./ Travaux sur les TCSP dans Sète reportés au-delà de 2025./ Expérimentation et déploiement de la navette maritime entre Méze et Sète./ Poursuite du déploiement des navettes maritimes dans Sète.	

## 1.2. La gestion des polarités du territoire

<b>FAI 3 - La reconquête des friches industrielles et urbaines du territoire de Thau</b>	Engager les études nécessaires à la réhabilitation des friches	✓	Etudes en cours : site Esso/Mobil à Frontignan./ Dépollution toujours en cours par les Raffineries du midi à Balaruc les Bains, qui conditionne de démarrage des études d'aménagement prévues par la commune.	Nombre d'études engagées : 2 Nombre de travaux engagés : 1 Nombre d'ha de friches réhabilités : 14
	Réaliser les travaux sur les friches urbaines dans le triangle urbain	✓	Projet Cœur de ville revu suite à SLGRI (vers un projet plus résilient), ce qui explique le décalage des travaux. A noter la requalification de la friche urbaine sur site Flexsys à Sète avec 11 ha réhabilités en ZAE.	
	Réaliser les travaux sur les friches industrielles dans le triangle urbain	✓	Travaux d'aménagement en cours sur la ZAC Entrée Est Rive Sud à Sète (3 ha de friches réhabilités).	
<b>FAI 4 - L'étude de faisabilité de l'aménagement durable de la zone stratégique de Poussan</b>	Confirmer l'opportunité du projet	✓	Synthèse des études réalisée par la Région en 2021.	Nombre d'études : 2
	Examiner la faisabilité juridique	✓	Sollicitation par la DDTM de la DHUP.	
<b>FA 7 - L'amélioration de l'interface ville-port</b>	Poursuivre les travaux d'entretien et de réhabilitation des infrastructures	✓	Poursuite des travaux sur les quais, les ponts mobiles. Révision du projet de terminal passagers en cours	Linéaire de quais réhabilités : Capacité du terminal passagers : - Linéaire de quais électrifiés :
	Favoriser les pratiques de gestion environnementale	✓	Dispositifs incitatifs mis en place sur émissions polluantes dans le port de Sète-Frontignan (électrification des quais, tarification incitative, véhicules électriques, étude qualité de l'air, trémie aspirante...)/ Projet Green harbour reporté (modèle éco).	
	Aménager les espaces urbains à proximité de l'enceinte portuaire	✓	Aménagements en cours.	
<b>FA 8 - Développer la multimodalité sur le territoire</b>	Aménager des pôles d'échanges multimodaux	✓	Report de la passerelle et parking sur PEM de Sète en 2023-2024./ Etude PEM de Frontignan en cours./ PANG de Marseillan non traité	Nombre de PEM engagés : 2 Nombre d'usagers rézopouce : Nombre d'usagers modulauto :
	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité à l'échelle du territoire	✓	Rezopouce déployé mais dispositif non poursuivi./ Modulauto (autopartage) qui démarre (Sète en 2021)./ Co-voiturage interactif à partir de 2024	
<b>FA 9 - Renforcer la mobilité sobre</b>	Créer des aménagements en faveur des véhicules peu émetteurs	✓	Installation de bornes de recharge électriques, qui se poursuit au-delà de 2022 (dans l'action globale Mobilité durable). Abandon du projet de station GNV.	Nombre de bornes de recharge créées : Nombres d'agents formés à l'éco-conduite : Nombre de véhicules sobres : 15
	Engager des mesures pour promouvoir la mobilité sobre	✓	Ecoconduite et achat de 15 véhicules sobres (objectif 100% soit 70 véhicules d'ici 2024)/ Annulation de l'étude GNV car véhicules électriques privilégiés	
<b>FAI 5 - Le développement portuaire en faveur du report modal</b>	Requalification du foncier portuaire	✓	Les acquisitions foncières ont été réalisées.	Nombre d'ha de zones d'activités aménagés : Capacité d'accueil de la plateforme multimodale : Volumes de sédiments dragués :
	Développement d'une plateforme multimodale	✓	La plateforme ferroviaire a été réceptionnée en 2021, pour une intermodalité des transports sur le port de Sète. Les travaux sur le nouveau système de manutention horizontale et les bâtiments seront finalisés à l'été 2023.	
	Mise en exploitation de la ZIFMAR	✓	L'action a été engagée comme prévu.	
	Maintien de l'accessibilité du port de Sète	✓	Le dragage est effectué en routine chaque année (volumes de sédiments annuels pouvant atteindre 100 000 m3)	
<b>FAI 6 - L'expérimentation de navettes maritimes sur la lagune de Thau</b>	Expérimentation de la liaison interbassin	✓	Expérimentation lancée en 2021 comme prévu entre Sète et Mèze.	Nombre de passagers navettes :

### 1.3. La réduction de l'exposition aux risques littoraux et climatiques

<b>FA 10 - Développer des dispositifs d'avertissement des risques naturels et climatiques</b>	Développer un dispositif d'avertissement intégré inondation/submersion/érosion	✓	Recrutement d'un ETP et finalisation de l'outil d'avertissement (en partenariat avec la société Predict) fin 2022	Nombre d'outils : 2 Nombre de communes concernées : 25 Nombre d'agriculteurs connectés :
	Développer un dispositif d'avertissement des risques climatiques	✓	Expérimentation d'un outil d'avertissement sécheresse et risque climatique pour les agriculteurs en cours (Predict)/ Convention SAM-Chambre d'agriculture en cours	
<b>FA 11 - Elaborer une stratégie territoriale de la résilience</b>	Engager une démarche PAPI	✓	PEP labellisé en octobre 2022. Démarrage de l'élaboration du PAPI plutôt à partir de 2024.	Nombre de réunions d'élaboration du PEP : 14 Nombre de communes mobilisées : 25 Nombre d'actions labellisées dans le PEP : 26
	Proposer un projet de territoire de recomposition spatiale à l'échelle intercommunale	✓	Atelier des territoires réalisé./ Stratégie de gestion du trait de côte en lien avec la recomposition territoriale en cours à l'échelle de la Région./ Etude de recomposition spatiale sur Marseillan plutôt réalisée sur Frontignan et reporté au delà de 2022.	
<b>FA 12 - Elaborer une stratégie d'urbanisme résilient</b>	Mettre en place un service de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments	✓	Le cahier des préconisations et la mise en place des diagnostics repoussés à 2023 car labellisation du PEP retardée.	Nombre de diagnostics réalisés : 0 Nombre d'expérimentations engagées : -
	Elaborer un guide d'urbanisme résilient	✓	Guide inscrit dans le PEP et budgété sur 2023	
	Expérimenter un ou des projets d'urbanisme résilient innovant	✓	Des projets d'urbanisme résilient sont toujours en réflexion dans les communes, en particulier à Balaruc les Bains, et notamment dans le cadre du BlueThauLab.	
<b>FA 13 - Engager des travaux sur la façade littorale</b>	Protéger les lidos et les cordons dunaires	✓	- Phase 2 des travaux sur Lido de Frontignan finalisés. - Etude sur la dynamique d'érosion sur Marseillan : l'étude de vulnérabilité et recomposition spatiale des campings est repoussée à 3-4 ans, l'étude Casagec ayant montré une stabilité de la plage. En revanche, les études relatives aux accès à la plage de Marseillan (MOE) se finalisent et travaux prévus en 2023. A noter sur Marseillan le projet rivage protect dans le BlueThauLab - cf. FA11.	Nombre d'études engagées : 2 Nombre d'opérations réalisées : 4 Linéaire mis en protection :
	Créer et entretenir des aménagements de protection littorale résilients et durables en zones urbaines	✓	Travaux de confortement de la falaise de Sète engagés et travaux sur le môle Saint Louis réalisés par l'agglomération et la Région./ L'entretien des ouvrages de protection maritime est réalisé de manière permanente par la Région./ Diagnostic du patrimoine maritime réalisé sur Balaruc les Bains et travaux engagés.	
<b>FA 14 - Engager des travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant</b>	Réaliser des bassins de rétention pour limiter la dynamique des ruissellements	✓	Etudes engagées sur les bassins charbonnière (Balaruc le Vieux), ZACOM (Balaruc les Bains) et Vallauray (Poussan). Etudes reportées sur les Vignaux et Airoles (Frontignan). Travaux engagés sur le Vallauray à Poussan et le quai de Toulon à marseillan.	Nombre d'études engagées : 3 Nombre de travaux engagés : 2 Surfaces mises en protection :
	Engager des travaux de lutte contre l'inondation	✓	Etude Homme Mort, Vène-Agau et Sesquier Ceinturon reportés soit du fait du retard pris sur la labellisation du PEP soit en attente des résultats du diagnostic hydromorphologique des cours d'eau. Etude des PHE et étude des aléas sur secteur des Nieux réalisées à Balaruc les Bains.	
<b>FAI 7 - Réduction de l'exposition aux risques naturels face aux épisodes méditerranéens</b>		✓	Reprise des actions FA10 à FA14	
<b>FAI 8 - Développement de solutions innovantes de protection littorale intégrées dans l'environnement</b>	Projet Blue Thau Lab	✓	Projet finalisé.	Démonstrateur mis en place

#### 1.4. La préservation des espaces et des ressources

<b>FA 15 - Co-construire une stratégie foncière de territoire</b>	Créer un outil d'observation foncière intégrant les différents enjeux	✓	Démarrage Foncilitto sur le volet inondation reporté à 2023 du fait de la labellisation tardive du PEP, ce qui a entraîné le report du lancement du cahier des charges et de l'actualisation de la carte d'occupation du sol. Synthèse des cartographies démarrée notamment dans le cadre de la révision du SCOT.	Outil élaboré : non Nombre de partenaires mobilisés : 14 Nombre de citoyens mobilisés : 50
	Mettre en œuvre une démarche participative de préservation des espaces naturels et agricoles	✓	Production des cartes de services écosystémiques discutée avec l'INRAE dans le cadre d'une candidature déposée au PIA4 en 2022 (réponse en 2023)./ Concertation avec élus et citoyens sur les services écosystémiques prévue dans la révision du SCOT en 2023. Les mardis du SCOT ont déjà permis de mobiliser une cinquantaine de citoyens.	
	Proposer une stratégie foncière territoriale concertée	-	Action qui était à programmer, en fonction des étapes précédentes, et repoussée à 2023-2024.	
<b>FAI 9 - Protection et restauration du site de Maldormir : protocole de territoire en partenariat avec l'EPF</b>		✓	Convention signée entre l'Etat, la ville, le conservatoire. Prémption de la ville sur les terrains nus (plus d'une trentaine de parcelles déjà acquises); au sud de la voie ferrée prémption par le CDL. Le dispositif de DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) permet qu'à chaque acte de vente, la ville est consultée sur la transaction. Dispositif qui se poursuit avec beaucoup de parcelles préemptées pour lutter contre la cabanisation./ Le SMBT travaille à l'évolution de la tâche urbaine; l'inventaire des constructions fait en 2019 à partir de la photo aérienne de l'IGN pourrait être actualisé avec la photo de 2021. Les contours des zones urbaines grâce à la photo aérienne vont être cartographiés pour la révision du SCOT.	Nombre de parcelles acquises : 35 Surface acquise / protégée :
<b>FA 16 - Elaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau et développement d'outils prospectifs</b>	Elaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau sur la base d'indicateurs besoins-ressources	✓	Relance de la concertation sur le cahier des charges en 2021. Finalisation du cahier des charges en 2022. Marché lancé début 2023.	Etude engagée : non Outil prospectif engagé : non
	Construction d'un outil prospectif de sécurisation et d'allocation des ressources en eau	✓	Réflexion en cours sur l'opportunité de l'outil. Nécessaire mise en place d'une gouvernance associée entre syndicats d'eau et parties prenantes.	
<b>FA 17 - Renforcer la trame verte et bleue du territoire de Thau</b>	Améliorer la connaissance et mieux définir la TVB du territoire	✓	L'actualisation du SLCE est reportée en 2023./ En projet en 2023 : aborder la trame verte urbaine dans le cadre de la communauté de pratiques désimper./ Observatoire des paysages alimenté par la campagne photos par drone réalisée en 1919, qui a permis un TO de la tâche urbaine; nouvelle OCSGE (occ du sol à grande échelle) par l'IGN programmée dans le cadre du ZAN et qui pourrait être un outil suffisant à mobiliser; par ailleurs, travail en parallèle avec OpenIG sur un outil plus détaillé si besoin./ Un travail du CPIE sous MO de SAM sur la TVB./ Stratégie de définition des atlas de la biodiversité communale qui n'est plus d'actualité suite à action menée par le CPIE sur les communes (AAP de l'OFB)./ Etude du maillage écologique de la TVB au Bagnas réalisée (étudiants)	Nombre d'outils mobilisés : 3 Nombre d'études engagées : 2
	Préserver la TVB par des aménagements et des mesures de gestion	✓	Etude inventaire sur les sites potentiels de compensation réalisée en 2022 ainsi que engagement dans une démarche ERC avec prise de compétence prévue par SAM. La cartographie des sites de compensation sera intégrée dans le SCOT en révision./ Acquisitions foncières en cours sur Poussan pour lutter contre la cabanisation et projet de hameau agricole toujours à l'étude./ Réflexion sur cabanisation toujours en cours sur le territoire avec acquisitions foncières par les communes; outil de la DDTM pour lutter contre la cabanisation mis à disposition des communes (LUCA).	
<b>FA 18 - Protéger les ressources en eau</b>	Améliorer la connaissance sur les ressources en eau souterraines	✓	Consolidation du réseau de suivi piézométrique du Pli ouest en 2021. Au total, 18 stations sont installées, déclarées et alimentent en données la base ADES./ Stage réalisé en 2021 pour identifier des points de mesure sur les forages./ Etude sur les potentialités du Pli ouest envisagée mais à mener en lien avec l'étude besoins ressources engagée en 2023 et dans le cadre d'une gouvernance mise en place (vu avec les partenaires)./ Réflexion qui est en cours sur les suites du programme Dem'eaux (dont la restitution a été retardée à 2023)./ Stage réalisé sur les apports en eau à la Roubine de Vic en 2021 au SMBT.	Nombre d'équipements installés : 6 (au total 18 stations dans le réseau piézo SMBT) Nombre d'études : 2 Nombre d'ouvrages créés ou réhabilités : 1
	Réaliser des études et travaux afin de protéger les ressources en eau vis-à-vis des pressions	✓	Travaux sur réseau eaux usées de protection de la ressource en eau d'Issanka réalisés./ Travaux de mise aux normes du champ captant qui débutent en 2023 (100K/an) mais toujours en attente de la DUP.	
	Mettre en place des actions de sensibilisation sur la ressource en eau	✓	cf fiche FA02	
<b>FA 19 - Réaliser des économies d'eau</b>	Réaliser des travaux de réhabilitation des ouvrages d'adduction et de distribution d'eau potable	✓	Travaux de réhabilitation des réseaux d'adduction des eaux traitées et des eaux brutes réalisés sur Sète (mis à part surpiquage SBL car projet à repenser). Travaux de réhabilitation des réseaux sur Méze et sur Frontignan également réalisés. Des travaux sur réseaux gérés par le SBL.	Linéaire de conduites réhabilitées : 12 kms estimé Nombre d'équipements de gestion installés : 10
	Mettre en place des équipements de gestion patrimoniale des réseaux	✓	Débitmètres sur conduite eaux brutes en cours d'installation sur Sète./ Débitmètres sur réseau de distribution de Sète reportés en 2023./ Prélocalisateur sur Méze installé ainsi que le SIG plus un programme de maîtrise des consommations (renovation du système d'arrosage des terrains sportifs et jardins partagés avec télégestion en 2022-2023)./ Radio-relève installée sur Méze et télérelève à venir./ Prélocalisateurs du SBL reportés dans le nouveau contrat avec Suez	
	Engager des actions favorisant la maîtrise ou la réduction des consommations d'eau	✓	Diagnostic des comportements prévu dans étude besoins ressources qui démarre en 2023./ Maîtrise des consommations d'eau en routine sur Balaruc les Bains (télérelève et 3 agents dédiés. Gestion intégrée des bâtiments en cours de mise en place)./ 3 bornes monétiques installées par le SBL sur Courmonterral, Vic la Gardiole et Loupian	
<b>FA 20 - Développer des ressources en eau alternatives ou de substitution</b>	Etudes et travaux permettant la réutilisation des eaux usées traitées	✓	Les 4 projets de réute (études ou travaux) sont engagés : lagunage de Marseillan (GDL), Step de Méze, Step de Sète (Saipol + borne de puisage), unité de traitement des eaux boueuses à Balaruc les Bains.	Nombre de projets engagés : 7
	Etudes et travaux permettant l'accès à des ressources de substitution	✓	Travaux sur réseau d'irrigation à Villeveyrac et Loupian (aquadomia) en cours./ Projet sur eaux de lavage usine de potabilisation en cours (en attente de l'accord de l'ARS)/ Etude sur retenues collinaires reportée (en accord avec les partenaires)	
<b>FAI 10 - L'élaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau du bassin de Thau</b>		✓	cf. FA16	

## ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Une économie littorale globale et innovante capable de s'adapter aux effets du changement climatique

### 2.1. Le soutien des filières agricoles, conchylicoles et de pêche

<b>FA 21 - Promouvoir les produits locaux</b>	Elaborer des stratégies de développement économique local	✓	PAT labellisé./ Candidature retenue au FEAMPA pour création d'un nouveau GALPA/ Contrat de filière conchylicole signé./ Lancement de la démarche contrat de filière pour la pêche./ GAL non possible sur le territoire mais coopération possible avec le Pays cœur d'Hérault.	Nombre de stratégies engagées : 4 Nombre de labels créés : 1 Nombre d'actions de commercialisation : 10 Nombre d'outils de communication : 4
	Obtenir des signes officiels de qualité	✓	IGP Huîtres de Thau lancée (en attente labellisation INAO)/ Réflexion sur autres labels reportée sur 2023-2025	
	Développer la commercialisation des produits	✓	12 actions sont engagées (marchés de producteurs, essaimage paniers de Thau, évènements oenotouristiques, étude boutique de producteurs, fiches recettes, atelier cuisine sous la criée d'Agde...) sauf 2 qui devraient plutôt être engagées en 2023 (valorisation du muge et transformation des huîtres de grosse taille)	
	Structurer les démarches de communication	✓	4 actions engagées sur les 8 : ThauMedAddict, Méditerranée sauvage, Huîtres et moules de méditerranée, Journal des territoires... (report en 2023 pour les 4 autres)	
<b>FA 22 - Mettre en valeur les métiers</b>	Former et informer pour susciter des vocations	✓	8 actions sur les 9 prévues en faveur des métiers et des vocations ont été engagées ou finalisées : Nouvelle vague, Ancre des savoirs, projet Cueilleurs de mémoire, films réaliste virtuelle sur les métiers de la pêche et de la conchyliculture...	Nombre de dispositifs de formation/soutien : 7 Nombre d'outils de promotion : 5 Nombre d'exploitants formés :
	Favoriser les installations et transmissions d'entreprises	✓	4 actions engagées pour faciliter transmissions (prêt taux zéro, observatoire Eco2, formation CQP...). Mas pépinière reporté car problème de foncier, ainsi que actions contrat de filière et aides à l'installation reportées sur 2023 avec démarrage du FEAMPA	
<b>FA 23 - Aménager les zones conchylicoles</b>	Réaliser les aménagements prioritaires issus du schéma	✓	Retard dans les travaux prévus. Quelques aménagements réalisés par SAM dans les zones./ Les travaux sur les voies d'accès sont prévus en 2023./ Une cellule de veille foncière a été mise en place en 2022 avec Etat-Département en co-portage et plusieurs partenaires (Région, SAM, CRCM, SMBT...)	Nombre de travaux d'aménagement : Nombre d'entreprises concernées :
	Réviser le schéma des structures	✓	La révision est bien engagée.	
	Engager des travaux complémentaires	-	Les travaux complémentaires sur les zones conchylicoles sont repoussés après 2022.	
<b>FAI 11 - Ostrénergie : le photovoltaïque au service de la résilience des activités conchylicoles et du développement des ENR</b>		✓	Etude de dérisquage et définition du périmètre d'étude en cours (préalables au lancement de l'appel d'offres par l'Etat)	Nombre d'ha de photovoltaïque : Nombre d'entreprises conchylicoles concernées :
<b>FA 24 - Créer des aménagements pour vendre et stocker les productions</b>	Soutenir les investissements permettant de stocker les produits	✓	Etude sur la mise à l'abri en cours et finalisée en 2023 (France Relance). Projet lié à la prise d'eau et rejet en mer si positionné au niveau de la ZIFMAR./ Projet Namur (bassins nasses et murex) finalisé en 2023.	Nombre de sites de stockage et de vente : 1 Nombre d'entreprises concernées : 450
	Favoriser les projets collectifs et aménagements pour vendre les produits	✓	Modernisation des criées en cours./ Plateforme de groupage dégroupage en lien avec le MIN de Montpellier et site de vente directe à Frontignan plage reportés après 2022./ Projet d'infrastructures de mise au frais dans les halles de Marseillan à l'étude./ Outils logistiques de stockage distribution sur produits terre et mer abordés dans le cadre du PAT	
<b>FA 25 - Favoriser l'agritourisme et l'accueil sur les sites de production</b>	Développer l'accueil professionnel des mas ou exploitations accueillant du public	✓	Convention SAM/CA en 2021 et 2022 qui prévoit des formations professionnalisantes et un accompagnement vers la labellisation des agriculteurs. En 2021, 18 producteurs accompagnés sur l'hygiène en restauration commerciale. Sur le label Bienvenue à la ferme, travail de terrain réalisé mais aucun nouveau labellisé en 2021. Animation reconduite en 2022 sur la dégustation conchylicole. La même chose est prévue pour les conchyliculteurs dans la stratégie DLAL.	Nombre d'entreprises formées : 18 Nombre d'entreprises labellisées : 0 Nombre d'aménagements : 0
	Réaliser des aménagements destinés à l'accueil du public sur les sites de production	✓	Les actions sont reportées à 2023 dans le cadre du nouveau DLAL. Expérimentation de pontons d'accostage réalisée à l'été 2022, mais navires qui s'avèrent inadaptés, donc à reconduire après 2022.	
<b>FAI 12 - Le développement de l'agritourisme dans les mas conchylicoles: étude de faisabilité d'un ou de plusieurs projets pilotes</b>		✓	Concertation qui a démarré (un projet qui était prévu à Marseillan) mais a pris du retard. Etude agritourisme qui est prévue dans la stratégie DLAL.	Nombre d'entreprises concernées :
<b>FA 26 - Innover dans les productions et les pratiques des filières pêche et cultures marines</b>	Améliorer les connaissances sur les espèces et les milieux en partenariat avec les organismes scientifiques	✓	Etudes et suivis prévus en cours ou finalisés (palourdes, Holosud, espèces commerciales, noisette, huître plate). Les 2 projets Ifremer?	Nombre de suivis et études : 7 Nombre d'expérimentations : 5
	Expérimenter et développer de nouvelles productions ou techniques de production et d'élevage	✓	Des actions sont finalisées (DuPPeM tests d'engins pour la petite pêche, Natiustra captage naturel dans la lagune, étude mytiliculture en mer), les autres sont en cours (table du futur, performances d'élevage, production de muges). Expérimenter et diversifier les productions + actions sur renouvellement stocks de palourdes reportés en 2023.	

## 2.2. L'engagement en faveur de la croissance verte

<b>FA 27 - Accompagner la réduction des phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles</b>	Accompagner les changements de pratiques dans l'agriculture	✓	8 actions engagées : suivi des pratiques agricoles (Bagnas)/ Convention SAM-CA : 30 réunions des groupes viticulture durable, 4 GDON contre la flavescence en 2021./ Des terres et des ailes pour l'accueil de biodiversité sur les terres./ Stratégie agroécologique à Montbazin (PAT-PNA volet B)/ Oenomed (charte élaborée) et lancement d'AAP./ 5 caves particulières accompagnées par le Département sur la confusion sexuelle./ Accompagnement ADASEAH sur la cave Richemer avec HVE et AB, Accompagnement CA34 sur Cave Ormarine avec Terravitis./ Biodiv'eau plaquette réalisée et animation qui se poursuit sur le périmètre N2000 Plaine Villeveyrac Montagnac avec 7 agriculteurs en 2021./ Etude pour une démarche globale d'accompagnement aux changements de pratiques : non engagée mais discutée dans le PAT./ Accompagnement des irrigants de Villeveyrac en routine par la chambre d'agriculture.	Nombre d'outils d'accompagnement : 10 Surfaces concernées par les changements de pratiques : Nombre d'exploitants PSE : 36 Surfaces PSE : 1550 Nombre de projets d'écopâturage engagés : 3
	Engager des projets en milieu agricole visant à préserver la qualité des milieux	✓	PSE en cours avec une phase 1 qui engage 36 exploitants pour une surface de 1555ha sur Méze, Loupian, Villeveyrac./ 3 projets agropastoraux sur la CAHM, report sur Poussan et Balaruc. Commune de Méze également en réflexion sur l'éco-pâturage	
	Sensibiliser particuliers et jardiniers amateurs pour limiter l'usage des phytosanitaires	✓	cf. FA02	
<b>FA 28 - Aménager les parcelles pour limiter les transferts de surface et favoriser la biodiversité</b>	Favoriser la mise en place de dispositifs agroécologiques	✓	Complément sur atlas reporté en 2023./ Projet de recherche INRAE sur humidité des sols/irrigation par télédétection en cours	Nombre d'études et expérimentations : 2 Nombre projets d'aménagements de parcelles : 1
	Engager des expérimentations et travaux pour limiter les transferts et favoriser la biodiversité sur les surfaces agricoles	✓	Réflexions sur les services écosystémiques des terres agricoles dans le projet PIA4 déposé avec par le SMBT./ Création de haies en bordure de vignes à Poussan./ Projet Substrats drainants et R&D sur irrigation dans le BlueTL supprimé	
<b>FA 29 - Lutter contre les pollutions industrielles et urbaines issues des rejets des entreprises et centres techniques</b>	Actions de réduction des pollutions industrielles menées sur le territoire	✓	Animation et communication sur la réduction des pollutions toxiques en cours./ 2 actions de mise en conformité de l'aire de lavage des services techniques de Sète et Balaruc les Bains./ Démarche environnementale en cours sur le port (renouvellement certification, gestion eaux pluviales, nettoyage plans d'eau, collecte eaux grises et noires, bilan carbone en cours...)/ Dépollution le long de la RD2 non programmée./ Diagnostic des sources de pollutions industrielles sur le Bagnas non engagée	Nombre d'entreprises mises en conformité : Nombre d'actions de réduction des pesticides urbains : 2
	Programme de réduction des pesticides en milieu urbain et sur les axes de transports	✓	Stage en 2021 pour un bilan des PAPPH et la définition d'actions de sensibilisation sur les campings./ Action FREDON sur zéro phyto dans les campings./ Suivi des gestionnaires infrastructures de transport à rediscuter.	
<b>FA 30 - Développer une démarche d'écologie industrielle</b>	Informier sur la démarche d'EIT	✓	AAP EIT de la Région sur lequel SAM s'est positionné (étude et animation)	Démarche EIT engagée
	Engager des démarches d'écologie industrielle	✓	Engagement des actions en fonction de l'animation qui s'engage.	
<b>FA 31 - Aménager des sites d'accueil pour de l'écotourisme</b>	Réaliser des études pour accueillir le public sur les sites naturels du territoire	✓	Etude sur Opération Grand site Gardiole et étangs palavasiens finalement reportée au-delà de 2022./ Plan de gestion sur Montagne de la Moure validé./ Etude sur Sentier du littoral engagée (cdc finalisé en 2022 et démarrage début 2023). / Parcours pédestre sur Balaruc les Bains encore en réflexion	Nombre d'études : 2 Nombre d'aménagements : 4
	Créer des aménagements pour favoriser l'écotourisme	✓	Premiers aménagements engagés sur Montagne de la Moure./ Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion de la Gardiole./ Etudes et travaux sur valorisation écotouristique du Pech d'Ay à Balaruc les Bains engagés./ Travaux sur les infrastructures d'accueil sur le Bagnas en cours	

### 2.3. La promotion de l'économie bleue

<b>FA 32 - Promouvoir le recyclage et le réemploi</b>	<b>Etudes sur le développement de filières de recyclage et réemploi</b>	✓	Décision de ne pas créer de ressourcerie mais mise en place d'un service de ressourcerie en déchetterie (Sète) avec projet de déploiement sur autres communes./ Projets sur Montbazin et Poussan reportés ou abandonnés./ Poursuite de l'enlèvement des épaves sur la lagune (subvention du FIM obtenue en 2022 par SAM)/ Projet sur les épaves dans le cadre du BlueThauLab	Nombre de ressourceries : 1
	<b>Mise en place de nouvelles infrastructures ou services de recyclage et de réemploi</b>	✓	Retard sur nouvelle déchetterie (foncier prévu inondable)/ Collecte d'objets mise en place dans les déchetteries./ déploiement de composteurs indiv et collectifs	
<b>FA 33 - Valoriser les déchets</b>	<b>Collecter et valoriser les déchets issus des filières pêche et cultures marines</b>	✓	Expérimentation sur la collecte et valorisation des filets et engins de pêche (déploiement prévu à partir de 2023)/ Test sur collecte coquilles propres réalisée à l'été 2022./ Etudes toujours en cours sur élevage de crevettes lié à des problèmes de réglementation./ Projet FIRCAP mis en oeuvre (récifs coquillés)/ Recherche en continu de pistes de valorisation.	Nombre de projets : 7 Tonnages de déchets valorisés : Tonnages de sédiments valorisés : Tonnages de boues valorisés :
	<b>Traiter et valoriser les matériaux pouvant nécessiter une dépollution</b>	✓	Marché sur 4 ans pour l'épandage des boues de STEP./ Valorisation sédiments de dragage en cours sur Marseillan (problèmes de foncier à régler)/ Projet de restructuration de terrains agricoles avec des sédiments (VNF) en cours avec une expérimentation menée en 2021 et un protocole en cours d'écriture avec le Cerema en lien avec chambres d'agriculture Hérault et Gard	
<b>FA 34 - Développer une filière autour du thermalisme</b>	<b>Développer l'offre de services autour du bien-être</b>	✓	O'Balía 2 - AMO et maîtrise d'œuvre en cours de démarrage. Travaux prévus en 2024	Nombre d'études : 2 Nombre d'aménagements : - Nombre de personnes conseillées/suivies : -
	<b>Créer des équipements et services adaptés aux sportifs</b>	✓	Report sur le projet d'accueil des sportifs/ Balarucles Bains désignée base arrière des JO mais pas de nouvelles structures, seul un accueil dans les structures communales existantes./ Etude d'impact du projet de la Fiau prévue en 2023 (travaux en 2028)/ Etude scientifique Sport et thermalisme démarrée en 2021 et qui se poursuit	
	<b>Créer des infrastructures pour promouvoir la santé par l'activité physique</b>	✓	Création d'une Maison Sport Santé reportée en 2026 mais un service sport santé proposé sur la commune	
<b>FA 35 - Aménager les zones de stationnement des navires de plaisance</b>	<b>Engager les études nécessaires aux réaménagements de ports fluviaux et de plaisance</b>	✓	Etude sur le port fluvial de Frontignan reportée./ Report des études de la ZMEL toujours lié à la dépollution du site et aux acquisitions en cours	Nombre d'études : - Nombre de zones aménagées : 2 Nombre d'anneaux sur lagune/canaux : 5250
	<b>Réaliser les travaux sur les zones de stationnement des navires de plaisance</b>	✓	Travaux réalisés sur le port nature de Frontignan./ Construction du pôle nautique de Sète en cours, avec un total d'environ 2000 anneaux sur la ville à terme./ Aménagements des quais pour la plaisance en phase d'étude./ Aménagements de stations de dépotage sur le canal des deux mers par VNF en cours (à vérifier)	
	<b>Engager des projets innovants de ports connectés</b>	✓	Aménagement du port connecté sur le Port de Sète-Frontignan en cours	



## ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Une gestion environnementale équilibrée pour protéger la biodiversité et les usages

### 3.1. La protection de la lagune et de ses usages

<b>FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement</b>	<b>Mettre en œuvre les plans de réduction des rejets</b>	✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions réalisées : bassin de Marseillan avec redimensionnement de la chaîne et travaux sur PR Bellebouche./ Bassin du PR Pallas à Loupian) et renforcement du PR église./ Bassin PEPIN à Méze./ Optimisation du lagunage de Gigean./ Réduction et correction des eaux parasites sur la commune de Pomerols et renforcement PR./ Siphon de Sète, branche quai des Moulins, relevage des déversoirs, bêche en entrée de STEP, raccordement branche du quai des Moulins à la STEP de Sète./ PR Pasteur/ Douanes --&gt; étude AVP menée mais abandon de l'action par ré-expertise.</li> <li>- Actions en cours d'étude et de réalisation : bassin Métairie/ Perrette./ Redimensionnement du DO de Sète./ Renforcement 3ème pompe PR Bosc et 3ème Siphon./ Restauration de la Bourbou/ Bassin pluvial de la ZAE de l'Embosque à Gigean.</li> <li>- Actions à lancer : Etude du système des PR Tennis / Fringadelle / Viala sur la chaîne de Bouzigues./ Etude du PR Village à Balaruc-les-bains.</li> <li>- Mode d'actualisation des plans de réduction en cours de discussion</li> </ul>	<p>Taux de réalisation des plans de réduction : en cours de définition (en lien avec actualisation)</p> <p>Nombre d'études-schémas : 3</p> <p>Linéaire de réseau réhabilité : 7 kms sur 3 ans (2020-2022 sur SAM)</p> <p>Nombre d'outils de suivi : 2</p>
	<b>Réaliser des travaux issus des schémas directeurs d'assainissement</b>	✓	Travaux sur amenée eaux usées à STEP de Sète réalisés./ Etudes de faisabilité en cours sur émissaire en mer mais travaux programmés en 2025./ Démarrage des travaux d'extension de la STEP de Villeveyrac./ Schéma directeur d'assainissement de SAM dans sa dernière phase et travaux à partir de 2023. Des travaux réalisés sur Agde, Florensac, Pomerols et tests à la fumée pour réduction des eaux laires parasites.	
	<b>Réaliser des travaux de gestion des eaux pluviales</b>	✓	Consultation en 2022 sur un schéma pluvial intercommunal regroupant l'ensemble des SDGEP./ 4 études inscrites dans le PEP du PAPI sur le ralentissement des écoulements et la maîtrise des ruissellements (Glauzugues, Sesquier-Pallas, Vène aval-Agau, lancées dès 2023 (retard pris sur la labellisation du PEP).	
	<b>Consolider les dispositifs de contrôle, suivi et supervision des systèmes d'assainissement</b>	✓	Poursuite de la mise en conformité des ANC sur SAM./ Dossier de demande de subvention déposé en 2020 pour la supervision des sites d'assainissement collectif de la CAHM et travaux réalisés en 2023.	
<b>FA 37 - Améliorer la gestion des crises sanitaires</b>	<b>Renforcer les dispositifs de gestion sanitaire</b>	✓	Consolidation et extension de VigiThau engagées dans la plateforme informatique ROL./ Crises phytoplanctoniques abordées dans les programmes Sensithau et Sectox finalisés en 2021-2022. Question du suivi de ces crises prévue dans le ROL./ Projet Norovirus finalisé en 2022./ Report de l'étude oiseaux en 2023./ Protocole temps sec?	<p>Nombre d'études/projets : 9</p> <p>Nombre d'outils de gestion/suivi : 2</p>
	<b>Gérer les crises zoo-sanitaires affectant les élevages conchylicoles</b>	✓	Projet Anoxito en cours dans le cadre d'une thèse démarrée en 2020 (Ifremer)/ Suivi malaigue prévue dans Sensithau et dans le ROL./ Projet eaux vertes restitué par Ifremer en mars 2022 et Picothau toujours en cours. Suivi dans le cadre du ROL non décidé./ Projet pathogène finalisé (suivi de l'Herpès virus et de 2 vibrio)/ 2 projets a priori en cours sur les maladies émergentes (à confirmer par maîtres d'ouvrage) : l'observatoire ROME d'Ifremer et MICROLAG du CNRS. Lien permanent entre le ROL et le BlueThauLab sur les projets innovants.	
<b>FAI 13 - Construction d'un réseau d'observation lagunaire (ROL)</b>		✓	Gouvernance en place et démarrage des études.Construction de la plateforme informatique en cours (fin en 2024)	Plateforme réalisée
<b>FA 38 - Gérer et optimiser les apports hydriques et trophiques dans les milieux humides et lagunaires</b>	<b>Réaliser les suivis sur les apports hydriques et trophiques à la lagune</b>	✓	Projet de bancarisation de toutes les données hydro de bassin versant dans le ROL. Au total, 20 stations pluviométriques, 9 stations hydrologiques sur ruisseaux, sources- et canaux./ Etude sur la gestion hydraulique du Bagnas en cours finalisée en 2023, en partenariat avec le SMBT./ Action sur Prés du Baugé à supprimer.	<p>Nombre de stations : 29</p> <p>Nombre de données collectées : en cours de déf.</p> <p>Outil de modélisation : en cours</p>
	<b>Améliorer la modélisation trophique de la lagune de Thau</b>	✓	La plateforme informatique du ROL en construction a vocation à bancariser les connaissances sur les apports en nutriments./ Plaquette sur la restauration de la lagune réalisée sur un projet étudiant, qui fera l'objet d'un motion design début 2023./ Suivis biométriques et pratiques pour améliorer modèle	
	<b>Engager la concertation sur un plan de gestion des apports en nutriments et en eau</b>	✓	Groupe thématique "Eau et nutriments" du ROL mis en place, qui facilitera la concertation, la gouvernance et la méthode à mobiliser pour travailler sur les apports en nutriments.	

### 3.2. La reconquête des cours d'eau et des zones humides

<b>FA 39 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau</b>	Réaliser les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau du BV	✓	Programme d'entretien des cours d'eau engagé sur SAM et sur CAHM.	Nombre d'études : 3 Linéaire entretenu : 13 kms Nombre d'opérations de restauration : 1
	Engager des études et travaux de restauration morphologique des cours d'eau sur la base des études en cours	✓	Etudes sur la Bourbou et acquisitions foncières en cours (travaux prévus en 2023-2024)./ Les études et travaux sur Vène, Barbière et Pallas sont en attente du diagnostic hydromorphologique (fin en 2023); des travaux prévus sur Vène Barbière dans le cadre de l'aménagement de la ZAE l'Embosque./ Travaux sur les berges du jardin méditerranéen à Montbazin en cours./ Travaux sur le seuil hydroscience prévus sur 2022-2023. / Renaturation des ruisseaux de Marche Gay à Pomerols, Vinas et Font Française à Pinet prévus en 2024.	
	Elaborer un programme de reconquête morphologique des cours d'eau	✓	Diagnostic hydromorphologique engagé et finalisé en avril 2023.	
<b>FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides</b>	Elaboration de documents stratégiques de gestion des zones humides du territoire et de leur EBF	✓	Plan de gestion stratégique des ZH lancé en 2022./ Stratégie concertée sur les étangs palavasiens finalisé en 2022 et programme d'actions à construire par chaque EPCI	Nombre d'études : 2 Nombre de plans de gestion opérationnels : 2 Nombre d'opérations de restauration : 1
	Actualisation ou élaboration de plans de gestion de zones humides	✓	Actualisation du plan de gestion de la Grande Palude prévu en 2023 en interne sur la base du modèle hydraulique construit par le SMTB et l'étude hydromorphologique en cours de la roubine de Vic ./ Evaluation des différents PG réalisée en interne par SAM (Etang de Vic et Salins de Frontignan)./ PG sur les ZH en amont de l'étang d'Ingril qui sera faite dans le cadre de l'actualisation du PG de la Grande Palude./ Rédaction d'un règlement sur les usages du site de la Conque et destruction de cabanes.	
	Restauration de la fonctionnalité des zones humides - études et travaux	✓	Acquisitions foncières Marais de la Grande Palude en cours./ Gestion de la qualité et hydraulique sur le Bagnas en partie réalisée./ Restauration de la Roubine de vic en phase de finalisation des études et scénarios. Dossier réglementaire en 2023 et travaux prévus en 2024./ Etude de gestion sur le site de la source Cauvy à engager	
<b>FAI 14 - La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques</b>			Reprise des fiches FA39 et FA40	

### 3.3. La préservation de la biodiversité marine, lagunaire et terrestre

<b>FA 41 - Atteindre des habitats côtiers et marins fonctionnels</b>	<b>Améliorer les connaissances sur les habitats côtiers et marins et leurs fonctionnalités</b>	✓	Etude-suivi de la grande nacre réalisée de 2019 à 2022 avec une étude complémentaire sur les autres hôtes du parasite./ Etude régionale site atelier sur substrats meubles en cours, qui sera suivie en 2023 d'une autre étude par le LECOB pour définir des zones de protection propres aux fonds meubles./ Suivi du crabe bleu par le Pôle relais lagunes qui continue./ Cahier des charges du STERE qui sera rédigé en 2023, qui pourrait intégrer un diagnostic des connaissances et faire le lien avec les AMP.	Nombre d'études : 3 Nombre de dispositifs de suivi : 1 Nombre de dispositifs de gouvernance : 2
	<b>Mettre en place des stratégies de gestion du milieu marin</b>	✓	Outil de gestion intégrée du Golfe d'Aigues mortes en cours de montage, avec entente inter-EPCI validée et étude de préfiguration réalisée en 2022./ Plan régional d'action élaboré pour lutter contre le crabe bleu; des tests sur filets ont été réalisés et l'achat de filets subventionné par la Région en 2022.	
<b>FA 42 - Maintenir ou restaurer la biodiversité des lagunes et zones humides périphériques</b>	<b>Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces lagunaires</b>	✓	Suivi herbiers avec campagne terrain en été 2022 par photos satellites avec le BE I-SEA (Life MARHA piloté par pôle relais lagunes); grâce à cette carto, un travail de renseignement d'indicateur de surface d'herbier a démarré (évaluation de l'état de conservation)./ 2 suivis de la grande nacre sur Thau avec le Criobe et l'Institut Paul Ricard et une thèse en cours avec des pêcheurs qui pourraient être associés./ Conférence sur la Grande nacre en 2021 et un flyer élaboré en 2020./ Programme LariMed qui s'est achevé mais recherche de financements en cours pour continuer le suivi./ Suivi des espèces et habitats en routine sur le Bagnas.	Nombre d'études : 2 Nombre de dispositifs de suivi : 6 Nombre de dispositifs de gouvernance : 1 (milieu marin pour le crabe bleu) + 2 (tocs et crique de l'angle)
	<b>Maintenir l'intégrité des sites lagunaires et péri-lagunaires</b>	✓	Suivi du crabe bleu par le Pôle relais lagunes qui continue mais Thau un peu moins concerné, le milieu s'avérant trop salé./ Inventaire des espèces envahissantes sur nos cours d'eau et lidos grâce à 2 stagiaires et 1 poste depuis 2 ans, et analyse en cours des données par l'Adena pour une mise en gestion future./ Suivi fréquentation Bagnas en routine./ A noter, des actions non prévues : des études écologiques sur les tocs de Thau ayant montré le fort intérêt du site et un projet Interreg lancé avec des actions prévues si retenu./ Une réflexion engagée sur la restauration de la ZH de la Crique de l'Angle./ Restauration écologique des habitats portuaires (biohuts) à Marseillan et Méze.	
	<b>Développer des outils de sensibilisation aux enjeux naturels lagunaires et de milieux humides</b>	✓	cf. FA02	
<b>FA 43 - Maintenir des habitats terrestres favorables à l'accueil de la biodiversité</b>	<b>Améliorer les connaissances sur la biodiversité et les écosystèmes terrestres</b>	✓	Poursuite de la mise en œuvre des DOCOB sur habitats et espèces; une étude sur l'ortholan réalisée; temps important consacré à la candidature MAEC en 2022./ ABC en cours sur certaines communes (3 sur ABC garrigues et 2 sur ABC Faucon)./ Une plaquette faucon a été réalisée en 2022 par le SMBT.	Nombre d'études : 1 Nombre de dispositifs de suivi : 5 Nombre de dispositifs de gouvernance :
	<b>Maintenir l'intégrité des sites et espaces naturels</b>	✓	Veille assurée sur l'ensemble des sites par les brigades bleues / gardes champêtres / gardes littoral	
	<b>Développer des outils de sensibilisation aux enjeux naturels terrestres</b>	✓	cf. FA02	

## **Annexe 2 – Tableau des montants financiers engagés par fiche action**

## ORIENTATION TRANSVERSALE : VOLETS INNOVATION / CITOYEN / EVALUATION

Volets transversaux	Fiches actions (FA et FAI)	Prévisionnel	Réalisé
Volet innovation	FAI 1 La création d'une plateforme d'innovation sur le bassin de Thau	3 013 000 €	585 000 €
Volet citoyen	FAI 2 L'organisation de la participation citoyenne dans l'animation du contrat	164 000 €	165 400 €
Volet animation - sensibilisation	FA 0-1 Animation - Gestion intégrée et concertée	1 597 000 €	1 715 000 €
	FA 0-2 Communication - sensibilisation	1 785 800 €	1 519 740 €
<b>TOTAL OT</b>		<b>6 559 800 €</b>	<b>3 985 140 €</b>

## ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : UN AMENAGEMENT RESILIENT ET DURABLE pour engager le territoire dans la transition écologique

Objectif prioritaire 1.1. Le renouvellement de l'espace urbain			
Sous-objets	Fiches actions (FA et FAI)	Prévisionnel	Réalisé
Développer des solutions énergétiques dans l'espace urbain	FA 1 Augmenter la production d'énergies renouvelables en ville	35 040 000 €	34 117 000 €
	FA 2 Favoriser les économies d'énergies	5 348 500 €	5 336 000 €
Favoriser la nature en ville	FA 3 Créer des îlots de fraîcheur	935 000 €	813 000 €
	FA 4 Engager des projets de désimperméabilisation	4 038 720 €	3 190 420 €
Partager l'espace urbain au profit de l'écomobilité	FA 5 Développer les voies piétonnes et cyclables et mobilités actives	9 448 000 €	4 439 000 €
	FA 6 Limiter l'usage de la voiture en ville	44 810 000 €	29 730 000 €
Objectif prioritaire 1.2. La gestion des polarités du territoire			
Sous-objets	Fiches actions (FA et FAI)	Prévisionnel	Réalisé
Aménager les sites à enjeux	FAI 3 La reconquête des fiches industrielles et urbaines du territoire de Thau	12 690 000 €	8 300 000 €
	FAI 4 L'étude de faisabilité de l'aménagement durable de la zone stratégique de Poussan	50 000 €	0 €
Moderniser le port de Sète-Frontignan	FA 7 L'amélioration de l'interface ville-port	70 000 000 €	10 500 000 €
	FAI 5 Le développement portuaire en faveur du report modal	26 000 000 €	9 400 000 €
Organiser les déplacements à l'échelle du territoire	FA 8 Développer la multimodalité sur le territoire	2 120 000 €	1 000 000 €
	FA 9 Renforcer la mobilité sobre	185 500 €	4 600 €
	FAI 6 L'expérimentation de navettes maritimes sur la lagune de Thau	524 840 €	495 000 €
Objectif prioritaire 1.3. La réduction de l'exposition aux risques littoraux et climatiques			
Sous-objets	Fiches actions (FA et FAI)	Prévisionnel	Réalisé
Faciliter la gestion de crise face aux risques naturels	FA 10 Développer des dispositifs d'avertissement des risques naturels et climatiques	535 000 €	467 000 €
	FA 11 Elaborer une stratégie territoriale de la résilience	540 000 €	140 000 €
	FA 12 Elaborer une stratégie d'urbanisme résilient	170 000 €	0 €
Protéger la façade littorale et prévenir les inondations	FA 13 Engager des travaux sur la façade littorale	808 700 €	13 336 250 €
	FA 14 Engager des travaux de lutte contre l'inondation sur le bassin versant	7 770 000 €	1 138 000 €
	FAI 7 La réduction de l'exposition aux risques naturels face aux épisodes méditerranéens	24 880 000 €	inclus dans FA10 à FA14
	FAI 8 Le développement de solutions innovantes de protection littorale intégrées dans l'environnement	400 000 €	inclus dans FAI1
Objectif prioritaire 1.4. La préservation des espaces et des ressources			
Sous-objets	Fiches actions (FA et FAI)	Prévisionnel	Réalisé à fin 2022
Définir la capacité d'accueil du territoire	FA 15 Elaborer une stratégie foncière territoriale	79 000 €	0 €
	FAI 9 Protection et restauration du site de Maldormir : engagement d'un protocole de territoire en partenariat avec l'EPF	0 €	0 €
	FA 16 Elaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau et développement d'outils prospectifs	0 €	0 €
Renforcer la trame verte et bleue	FA 17 Renforcer la trame verte et bleue du territoire de Thau	394 000 €	203 300 €
	FA 18 Protéger les ressources en eau	1 509 600 €	383 800 €
Sécuriser l'approvisionnement en eau	FA 19 Réaliser des économies d'eau	25 271 200 €	22 637 100 €
	FA 20 Développer des ressources en eau alternatives ou de substitution	8 857 000 €	5 433 200 €
	FAI 10 L'élaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau du bassin de Thau	100 000 €	0 €
<b>TOTAL OS 1</b>		<b>282 505 060 €</b>	<b>151 063 670 €</b>

**ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : UNE ECONOMIE LITTORALE GLOBALE ET INNOVANTE**  
**capable de s'adapter au changement climatique**

Objectif prioritaire 2.1. Le soutien des filières agricoles, conchylicoles et de pêche				
Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)		Prévisionnel	Réalisé à fin 2022
Valoriser les productions primaires	FA 21	Promouvoir les produits locaux	503 160 €	766 900 €
	FA 22	Mettre en valeur les métiers	253 000 €	258 900 €
Moderniser les sites et structures de production	FA 23	Aménager les zones conchylicoles	0 €	0 €
	FAI 11	Osténergie : le photovoltaïque au service de la résilience des activités conchylicoles et du développement des ENR	256 000 000 €	0 €
	FA 24	Créer des aménagements pour vendre et stocker les productions	1 395 000 €	1 469 400 €
Diversifier les pratiques et les activités	FA 25	Favoriser l'agritourisme et l'accueil sur les sites de production	16 000 €	9 600 €
	FAI 12	Le développement de l'agritourisme dans les mas conchylicoles : étude de faisabilité d'un ou de plusieurs projets pilotes	60 000 €	0 €
	FA 26	Innover dans les productions et les pratiques des filières pêche et cultures marines	421 000 €	1 058 500 €
Objectif prioritaire 2.2. L'engagement en faveur de la croissance verte				
Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)		Prévisionnel	Réalisé à fin 2022
Soutenir les pratiques agro-environnementales	FA 27	Accompagner la réduction des phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles	132 000 €	419 600 €
	FA 28	Aménager les parcelles pour limiter les transferts de surface et favoriser la biodiversité	70 000 €	0 €
Promouvoir les démarches éco-responsables dans l'industrie	FA 29	Lutter contre les pollutions industrielles et urbaines issues de rejets des entreprises et centres techniques	1 345 000 €	509 200 €
	FA 30	Développer une démarche d'écologie industrielle	0 €	1 700 000 €
Développer l'écotourisme	FA 31	Aménager des sites d'accueil pour de l'écotourisme	1 922 000 €	736 000 €
Objectif prioritaire 2.3. La promotion de l'économie bleue				
Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)		Prévisionnel	Réalisé à fin 2022
Favoriser l'économie circulaire sur le territoire	FA 32	Promouvoir le recyclage et le réemploi	2 065 000 €	275 000 €
	FA 33	Valoriser les déchets	2 420 000 €	616 500 €
Renforcer la place du thermalisme	FA 34	Développer une filière autour du thermalisme	2 117 150 €	450 400 €
Organiser la plaisance et le nautisme	FA 35	Aménager les zones de stationnement des navires de plaisance	7 305 000 €	7 373 000 €
<b>TOTAL OS 2</b>			<b>276 024 310 €</b>	<b>15 643 000 €</b>

**ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE EQUILIBREE**  
**pour protéger la biodiversité et les usages**

Objectif prioritaire 3.1. La protection de la lagune et de ses usages				
Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)		Prévisionnel	Réalisé à fin 2022
Préserver les milieux et réduire les risques sanitaires	FA 36	Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	9 120 000 €	6 183 900 €
	FA 37	Améliorer la gestion des crises sanitaires	1 367 500 €	1 192 600 €
Créer un dispositif de gestion de l'écosystème et des activités lagunaires	FAI 13	La construction d'un réseau d'observation lagunaire (ROL)	180 000 €	inclus dans FA01
	FA 38	Gérer et optimiser les apports hydriques et trophiques dans les milieux humides et lagunaires	80 200 €	25 200 €
Objectif prioritaire 3.2. La reconquête des cours d'eau et des zones humides				
Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)		Prévisionnel	Réalisé à fin 2022
Optimiser les fonctionnalités des milieux aquatiques	FA 39	Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	2 309 000 €	735 000 €
	FA 40	Restaurer les fonctionnalités des zones humides	865 000 €	275 000 €
	FAI 14	La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques	180 000 €	inclus dans FA39 et FA40
Objectif prioritaire 3.3. La préservation de la biodiversité marine, lagunaire et terrestre				
Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)		Prévisionnel	Réalisé à fin 2022
Améliorer la connaissance de la biodiversité marine	FA 41	Atteindre des habitats côtiers et marins fonctionnels	421 500 €	435 660 €
Préserver l'écosystème lagunaire	FA 42	Maintenir ou restaurer la biodiversité des lagunes et zones humides périphériques	193 000 €	647 050 €
Engager des actions en faveur de la biodiversité terrestre	FA 43	Maintenir des habitats terrestres favorables à l'accueil de la biodiversité	0 €	6 000 €
<b>TOTAL OS 3</b>			<b>14 716 200 €</b>	<b>9 500 410 €</b>



### Annexe 3 – Tableau annexé à l’avenant de la convention 2021-2022

Garantie de taux								
Maître d’ouvrage	Libellé détaillé de l’opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d’engagement (ordre de service)	Montant de l’opération	Assiette Agence de l’opération	Taux d’aide de l’agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l’Agence (aide classique + bonus)
SAM	Etudes préalables bassins de stockage (plans de réduction des rejets)	ASS0201 ASS0302	Non	2024	193 000 €	193 000 €	50%	96 500 €
SMBT	Bilan et actualisation du plan de réduction des rejets	ASS0201 ASS0302	Non	2024	0 €	0 €	50%	0 €
SAM	Opération collective de réduction des pollutions toxiques dispersées sur le territoire de SAM – Année 2023	IND0501 IND0601	Non	2023	111 195 €	111 195 €	40 à 60% (1)	44 478 € à 66 717 €
SAM	Opération collective de réduction des pollutions toxiques dispersées sur le territoire de SAM – Année 2024	IND0501 IND0601	Non	2024	77 862 €	77 862 €	40 à 60% (1)	31 144 € à 46 717 €
SAM	SETE - Travaux de réhabilitation ou de renouvellement du réseau AEP	RES0202	Oui	2024	6 000 000 €	6 000 000 €	50%	3 000 000 €
SEMOP EAU D'ISSANKA	SETE - Complément sectorisation réseau AEP	Non	Non	2024	105 000 €	105 000 €	50%	52 500 €
SBL	Mise en place de pré-localisateurs sur le réseau SBL sur le BV de Thau	RES0202	Non	2023	1 200 000 €	1 200 000 €	50%	122 000 €
SAM	Travaux de protection du champ captant d'Issanka - Raccordement au réseau EU collectif des ANC	Non	Non	2024	400 000 €	400 000 €	70%	280 000 €
SEMOP EAU D'ISSANKA	Travaux de protection du champ captant d'Issanka - Travaux hors réseau assainissement de raccordement des ANC	Non	Non	2024	1 000 000 €	1 000 000 €	70%	700 000 €
SMBT	Etude pour l’élaboration de scénarios et d’un plan de sécurisation	RES0303	Non	2023	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
SAM	Travaux d’entretien des cours d’eau - Années 2020 à 2022	Non	Non	2024	150 000 €	150 000 €	30%	45 000 €



CAHM	DIG et travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau sur le territoire de Thau	Non	Non	2023	126 000 €	126 000 €	30%	37 800 €
SAM	LOUPIAN - Travaux de renaturation de la Bourbou	MIA060 2 MIA020 2	Oui	2024	1 450 000 €	1 450 000 €	50%	725 000 €
SAM	MONTBAZIN - Etudes préalables et AVP travaux de renaturation de la Vène et de son EBF	MIA020 2	Oui	2024	250 000 €	250 000 €	50%	125 000 €
SMBT	Etude de délimitation des EBF des cours d'eau	MIA020 2	Oui	2024	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €

Garantie de taux (suite)								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
SAM	Actualisation du plan de gestion de la Grande Palude	MIA060 2 MIA070 1	Oui	2024	30 000 €	30 000 €	70%	21 000 €
VIC-LA-GARDIOLE	Acquisitions foncières marais de la Grande Palude	MIA060 2 MIA070 1	Oui	2023	40 000 €	40 000 €	70%	28 000 €
ADENA	Gestion hydraulique du Bagnas - Travaux	MIA050 1 MIA050 2	Oui	2024	70 000 €	70 000 €	50%	35 000 €
SMBT	STERE, Schéma Territorial de Restauration Ecologique	Non	Oui	2024	50 000 €	50 000 €	70%	35 000 €
SMBT	Bilan à mi-parcours du volet eau et milieux aquatiques du CGITE	Non	Non	2024	20 000 €	20 000 €	50%	10 000 €
SMBT	Campagne globale de sensibilisation aux économies d'eau	RES020 2 RES020 1 RES020 3	Oui	2023	20 000 €	20 000 €	50%	10 000 €
SAM	Programme d'éducation à l'environnement pour un	Non	Non	2023	30 000 €	30 000 €	70%	21 000 €

	développement durable (volet EPMA) sur le périmètre de la SAM							
CAHM	Programme d'éducation à l'environnement pour un développement durable (volet EPMA) sur le périmètre de la CAHM	Non	Non	2023	25 000 €	25 000 €	70%	17 500 €
SMBT	Plaquette sur l'état de la connaissance de la qualité de la lagune suite à l'étude CapaThau - Dépenses spécifiques mission animation gestion environnementale année 2021	Non	Non	2023	5 000 €	5 000 €	50%	2 500 €
<b>TOTAL Garantie de taux</b>					<b>11 503 057 €</b>	<b>11 503 057 €</b>		<b>5 552 234 €</b>

(1) taux d'aide soumis à l'encadrement européen des aides publiques et fonction de la taille de l'entreprise : 40% + 10% d'aide pour les entreprises moyennes, + 20% pour les petites entreprises.

Majoration de taux										
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)		
								Aide classique	Majoration (1)	Total
SETE	SETE - Travaux de désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école	ASS0201	Oui	2023	900 000 €	900 000 €	70%	450 000 €	180 000 €	630 000 €
POUSSAN	POUSSAN - Travaux de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école des Baux	ASS0201	Oui	2023	15 000 €	15 000 €	70%	7 500 €	3 000 €	10 500 €
MARSEILLAN	MARSEILLAN - Projet de revêtement alvéolé sur le parking d'une crèche	ASS0201	Oui	2023	180 000 €	120 000 €	70%	60 000 €	24 000 €	84 000 €
SAM	SETE - Travaux de mise en valeur entrée de site des salins de Villeroy et aire de loisirs du Pont-Levis	ASS0201	Oui	2023	1 083 000 €	300 000 €	70%	150 000 €	60 000 €	210 000 €
MONTBAZIN	MONTBAZIN - Etude d'un schéma communal de désimperméabilisation	ASS0201	Oui	2024	20 000 €	20 000 €	70%	10 000 €	4 000 €	14 000 €
POUSSAN	POUSSAN - Projet de création d'un parking perméable en centre-ville en lieu et place d'un immeuble	ASS0201	Oui	2024	430 000 €	20 000 €	70%	10 000 €	4 000 €	14 000 €
POUSSAN	POUSSAN - Projet de désimperméabilisation du parking du Jardin Public	ASS0201	Oui	2024	25 000 €	25 000 €	70%	12 500 €	5 000 €	17 500 €
SAM	Etudes AVP et travaux de restauration continuité écologique seuil d'Hydroscience sur la Vène	MIA0202	Oui	2024	200 000 €	200 000 €	70%	100 000 €	40 000 €	140 000 €
<b>TOTAL Majoration de taux</b>					<b>2 853 000 €</b>	<b>1 600 000 €</b>		<b>800 000 €</b>	<b>320 000 €</b>	<b>1 120 000 €</b>



(1) dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

